

Conseil municipal – Séance du 4 février 2021

Nombre de membres
au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la
délibération : 26

Date de convocation :
29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, en raison des règles sanitaires en vigueur, dans la **Salle Jean Moulin, bâtiment La Pléiade**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Claire PESCHEL, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Alain FERNANDEZ, Pascale LUBIN, Nadège MANCINO, Florent DE BECHILLON, Arnaud COLLET, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Aude PICARD-WOLFF, Stéphanie BESSET.

Absents :

René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Sabine ALLIBE, Vanessa RENARD donnant pouvoir à Claire PESCHEL, Laëtitia SERPAGGI donnant pouvoir à Françoise SOULLIER, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Damien VINCIGUERRA.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-7.1-010

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Madame la Première Adjointe présente au Conseil municipal les grandes orientations du budget primitif 2021 sur la base du Rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport sur les orientations budgétaires présenté,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le Règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base du Rapport d'orientations budgétaires,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 8 février 2020
Le Maire



RAPPORT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Annexe à la délibération n° 2021-7.1-010
du Conseil municipal du 4 février 2021



JANVIER 21

Ville de TULLINS
Créé par : Claire PESCHEL



Table des matières

Etapes du processus budgétaire	4
Préambule	5
Glossaire	7
1. Conjoncture macro-économique mondiale et nationale	8
I. L'économie mondiale face à la pandémie de Covid19	8
II. Impacts de la crise sanitaire sur la zone euro	9
III. Economie nationale	10
IV. Marché du travail français	11
V. Soutiens économiques financés par l'emprunt : plan de relance	12
VI. Evolution du PIB	13
VII. Evolution de l'inflation	14
VIII. Niveau national record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises	14
IX. Evolution du taux de chômage	15
X. Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID19	16
XI. Contexte législatif	17
a. Principales tendances des finances locales	17
b. Projet de loi finances 2021	18
2. Budget de la commune	20
I. Rétrospective sur les 6 dernières années	20
a. Fiscalité communale de 2014 à 2020	20
b. FONCTIONNEMENT : recettes	21
c. FONCTIONNEMENT : dépenses	24
d. INVESTISSEMENT : recettes	29
e. INVESTISSEMENT : dépenses	30
f. Evolution de la répartition des recettes et des dépenses	31
g. Ratios financiers de la commune	31
II. Détail de l'année 2020	33
a. Recettes réelles de fonctionnement 2020	33
b. Dépenses réelles de fonctionnement 2020	33
c. Recettes réelles d'investissement 2020	33

d.	Dépenses réelles d'investissement 2020.....	33
III.	Incidences de l'épidémie de COVID sur le budget	34
IV.	L'endettement de la commune	36
a.	Structure de la dette	36
b.	Caractéristiques de la dette (intérêt et capital) et Encours de la dette	37
c.	Evolution de l'épargne sur 6 ans.....	37
V.	Conclusion de l'année 2020.....	39
3.	Les orientations budgétaires	41
I.	Stratégie financière de la commune	41
a.	Taux d'imposition.....	41
b.	Charges de personnel	41
c.	Charges à caractère général	41
II.	Axes de la préparation budgétaire 2021	41
III.	Budget préliminaire 2021	42
d.	Recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement 2021	42
e.	Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2021.....	42
f.	Recettes réelles prévisionnelles d'investissement 2021	42
g.	Dépenses prévisionnelles d'investissement 2021	42
h.	Objectifs de maîtrise des dépenses	43
i.	Objectifs d'amélioration de l'épargne	43
j.	Objectifs d'investissement.....	44

Etapes du processus budgétaire

ETAPE	DATE
ENVOI DU RAPPORT AUX CM	21/01/2021
PRESENTATION DU RAPPORT EN COMMISSION	26/01/2021
DOB CONSEIL MUNICIPAL	04/02/2021
DATE DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC	

Préambule

La présentation du rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire (DOB) qu'il doit susciter représentent une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de celle-ci

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de 3500 habitants et plus. (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36, L.5622-3 du CGCT)

Le maire présente au conseil municipal dans un délai maximal de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette. (Article L.2312-1 du CGCT pour les communes)

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par délibération spécifique.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recette (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'ECPI dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation le cas échéant des autorisations de programme en cours ou à créer.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, selon lesquelles dans les communes de plus de 10 000

habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Bien que la commune n'ait pas atteint le seuil démographique des 10 000 habitants, le présent rapport va au-delà des obligations règlementaires et enrichit la transparence de l'information ainsi que la réflexion des membres du conseil municipal à partir de ces éléments complémentaires.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

- Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le présent rapport sera transmis au président de l'EPCI dans un délai de 15 jours.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc. (*décret n°2016-481 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (*décret N°2016-834 du 23/06/2016*)

Contenu du rapport d'orientation budgétaire :

La conjoncture générale, tant sur le plan économique que financier et législatif fera l'objet de la première partie du rapport.

La deuxième partie présentera la situation de départ de la collectivité issue de la clôture au 31 décembre 2020.

La troisième partie établit les orientations budgétaires de l'année 2021, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Glossaire

- ROB : rapport d'orientation budgétaire
- DOB : débat d'orientation budgétaire
- CGCT : code général des collectivités territoriales
- IPC : indice des prix à la consommation
- PEPP : Pandemic Emergency Purchase Programme
- APP : programme d'achats d'actifs
- PELTRO : Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations
- BIT : Bureau International du Travail
- CAF : capacité d'autofinancement
- OOB : opérations d'ordre budgétaire
- DM : décisions budgétaires modificatives permettant d'ajuster le budget en cours d'exercice.
- SARS-CoV-2 : sigle du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère.
- Effet de noria : désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une entreprise lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant
- UE : Union Européenne
- RU : Royaume-Uni
- Programme SURE : L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (**SURE** — Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency) s'adresse aux États membres qui ont besoin de mobiliser des moyens financiers importants pour lutter contre les conséquences économiques et sociales néfastes de la pandémie de COVID-19 sur leur territoire.
- BCE : Banque Centrale Européenne
- PIB : Produit Intérieur Brut
- BIT : Bureau International du Travail
- FCBF : Formation Brute en Capital
- PGE : prêt garanti par l'Etat
- PLF : Projet Loi Finances
- TH : Taxe d'habitation
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
- DSR : Dotation de Solidarité Rurale
- IPC : indice des prix à la consommation

1. Conjoncture macro-économique mondiale et nationale

I. L'économie mondiale face à la pandémie de Covid19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

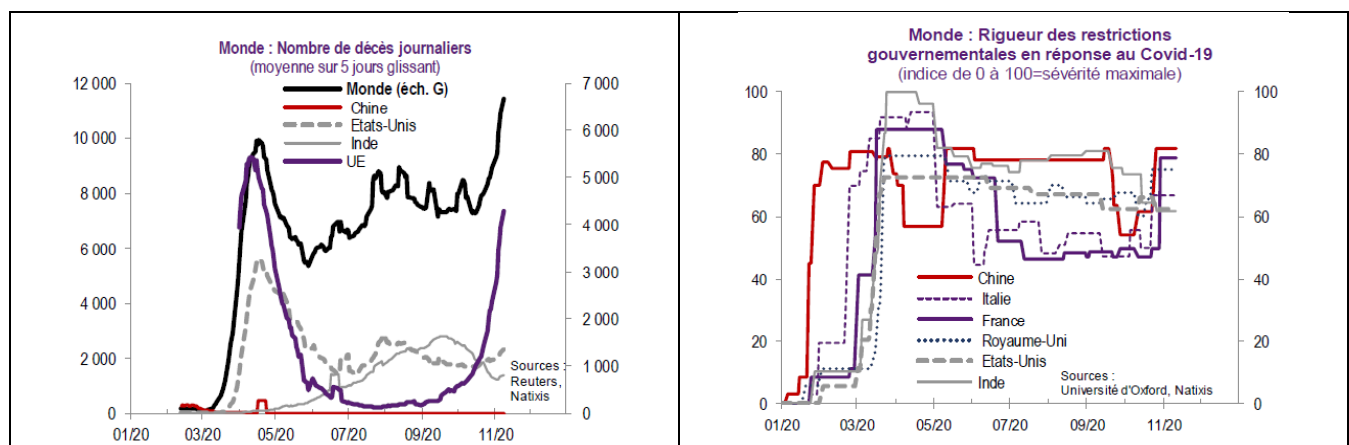
Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 :

+ 7,2 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % T/T au T2

Et + 12,7 % T/T en zone euro après - 11,8 % au T2.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.

Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.



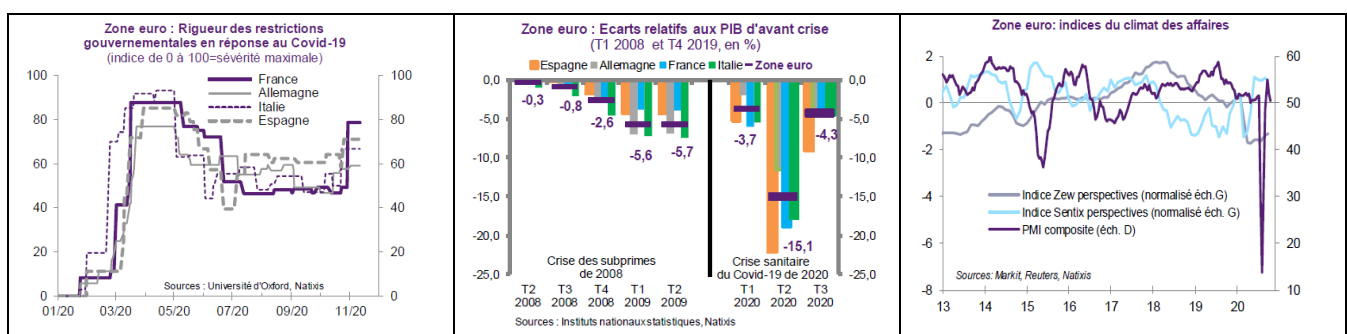
II. Impacts de la crise sanitaire sur la zone euro

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % T/T au T2 à + 12,7 % T/T au T3 (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2ème vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).



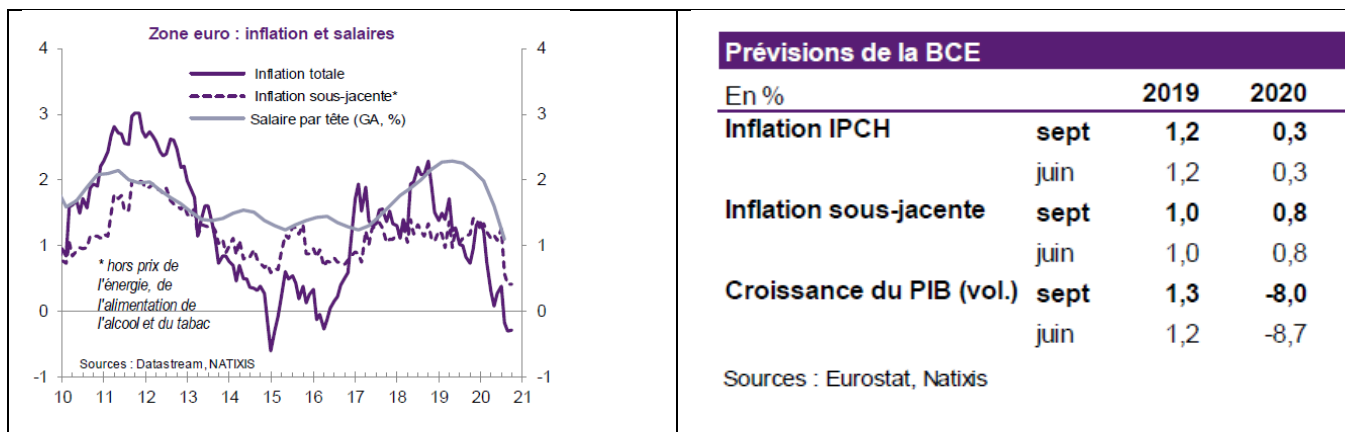
Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé

fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.



III. Economie nationale

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

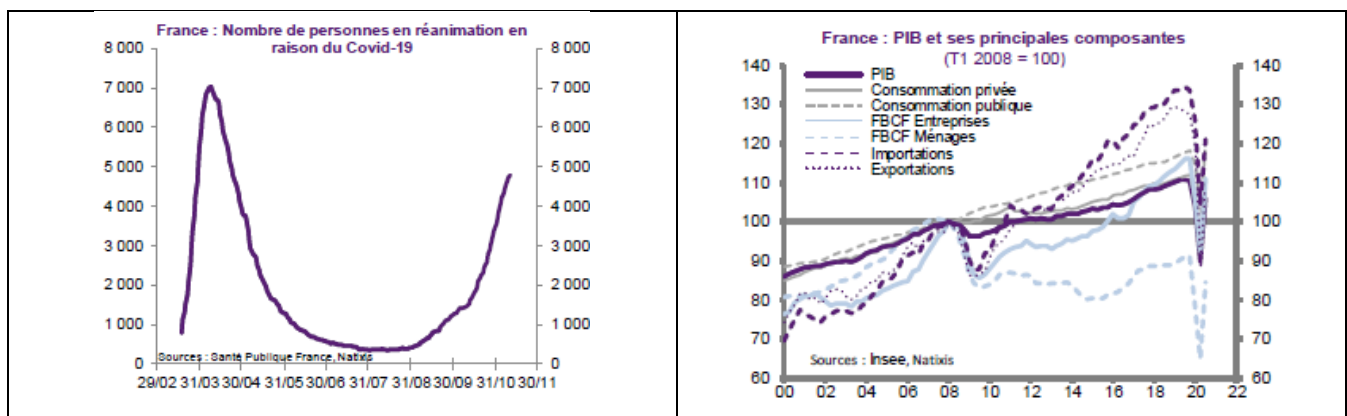
La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au T4.

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, - 8 % étant attendu au T4.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.



IV. Marché du travail français

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

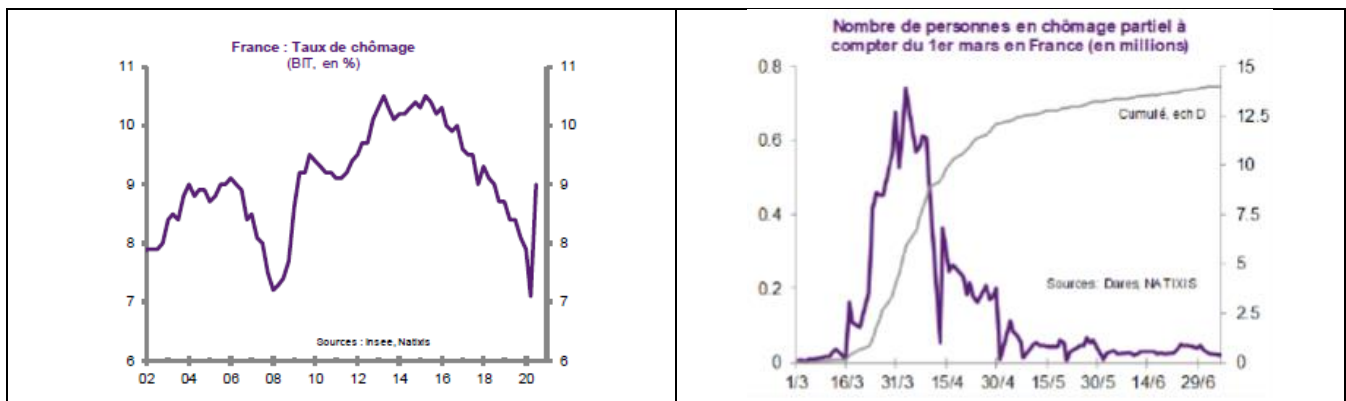
Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT.

En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.



V. Soutiens économiques financés par l'emprunt : plan de relance

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

VI. Evolution du PIB

Au premier trimestre 2020, le PIB en volume baisse fortement : -5.8%, soit la baisse historique la plus forte sur l'historique des séries trimestrielles depuis 1949. En particulier, elle est plus forte que celle enregistrée lors du premier trimestre 2009 (-1.6%) ou au 2^{ème} trimestre 1968 (-5.3%).

L'évolution négative du PIB au premier trimestre 2020 est principalement lié à l'arrêt des activités dites « non essentielles » dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars.

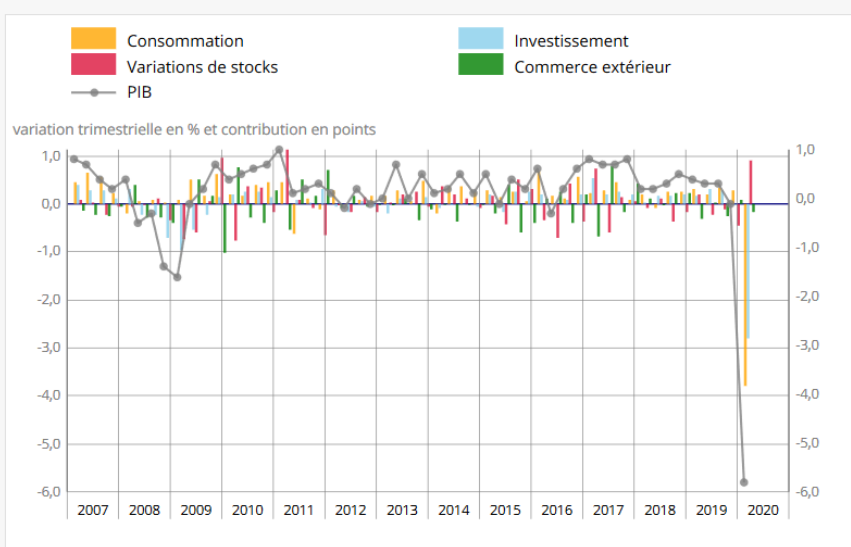
Les dépenses de consommation des ménages chutent de 6.1% ainsi que la formation brute en capital fixe (FCBF) de manière encore plus prononcée avec -11.8%.

Au total la demande intérieure finale hors stocks diminue fortement : elle contribue pour - 6.6 points à l'évolution du PIB.

Les exportations chutent de -6.5 % sur ce trimestre de même que les importations mais de manière légèrement moins marquée : -5.9%.

Au total le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du PIB de -0.2 points après -0.1 point au précédent trimestre. A l'inverse les variations de stock y contribuent positivement de +0.9 point.

Le produit intérieur brut et ses composantes



Source : Insee

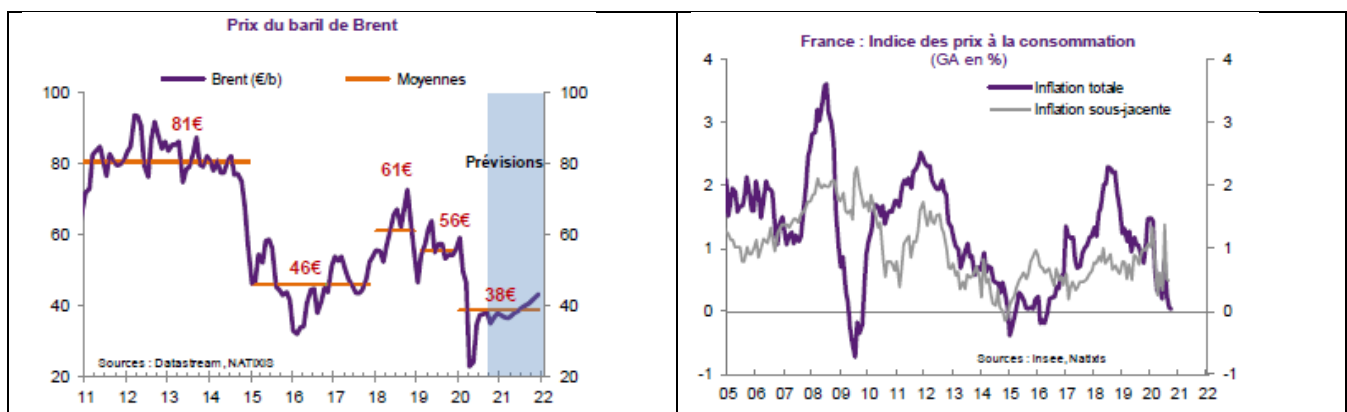
VII. Evolution de l'inflation

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août. Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.



VIII. Niveau national record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

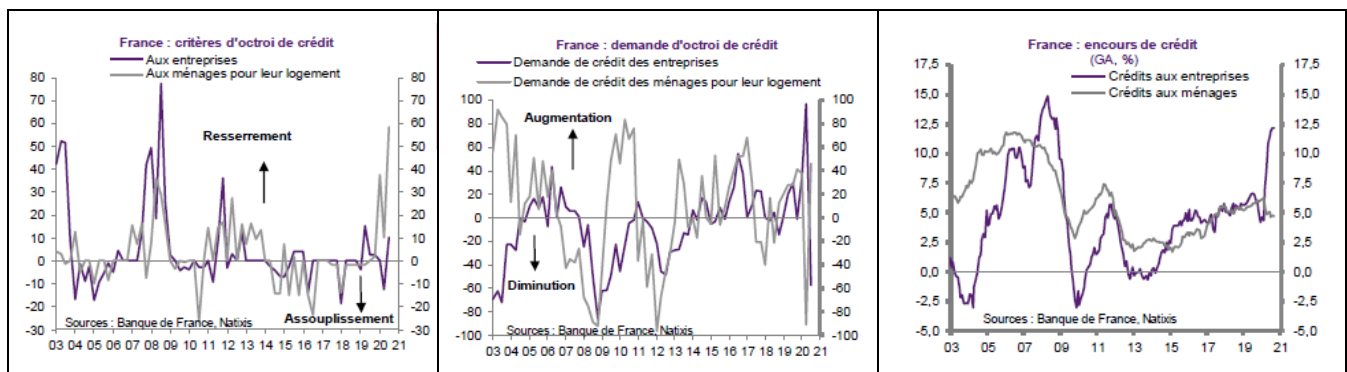
Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records.

La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.



IX. Evolution du taux de chômage

Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du BIT atteint 2,7 millions de personnes en France (hors Mayotte), en hausse de 628 000 personnes.

Sur le trimestre, le taux de chômage au sens du BIT bondit de 1,9 point, à 9,0% de la population active, après une baisse de 0,7 point le trimestre précédent. Il se situe 0,9 point au-dessus de son niveau d'avant-crise sanitaire au quatrième trimestre 2019.

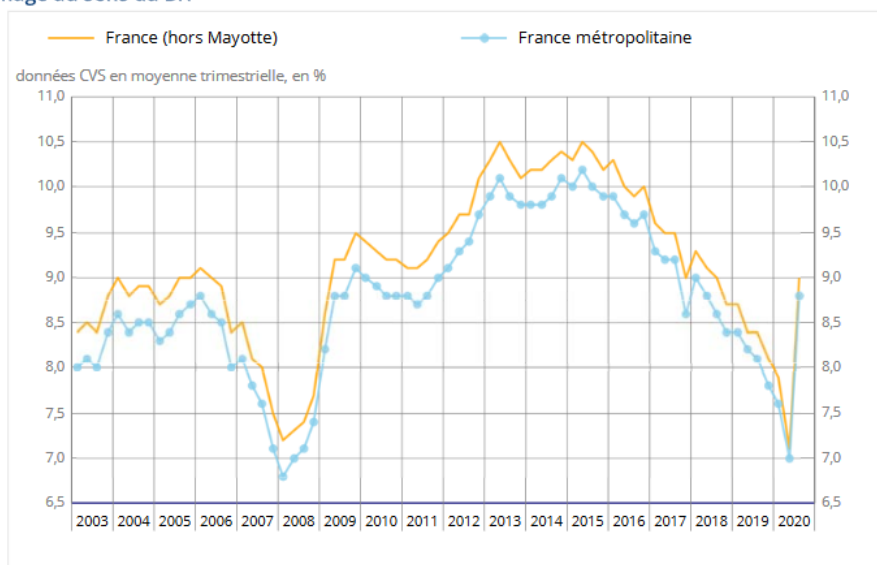
Aux premiers et deuxièmes trimestres, la baisse du chômage au sens du BIT était "en trompe-l'œil". Du fait du confinement, un grand nombre de personnes sans emploi, même souhaitant travailler, n'avaient notamment pas effectué de démarche de recherche active d'emploi et donc ne vérifiaient pas les critères du BIT pour être comptabilisées comme chômeurs. Le troisième trimestre marque un retour à la normale concernant les comportements de recherche et enregistre, de ce fait, une forte augmentation du chômage.

Le rebond du chômage sur le trimestre est d'une ampleur inédite depuis que l'Insee le mesure (1975) mais est en partie mécanique, par contrecoup de la baisse en trompe-l'œil liée au confinement. Sa hausse par rapport à fin 2019 ou sur un an (+0,6 point) témoigne bien toutefois d'une nette dégradation du marché du travail. La hausse du taux de chômage est plus prononcée pour les 25-49

ans (+2,1points) et les 50 ans et plus (+1,7point) que chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (+0,9 point). Mais le taux de chômage des jeunes avait déjà augmenté au trimestre précédent, contrairement à celui de leurs aînés.

Au total, sur un an, le taux de chômage progresse davantage pour les jeunes (+2,6points) que pour les autres classes d'âge. Le taux de chômage des femmes avait plus fortement baissé au premier semestre (-1,2point) que celui des hommes(-0,8point). Il rebondit plus fortement pour les femmes au troisième trimestre si bien qu'au total, les taux de chômage des hommes et des femmes sont à nouveau quasiment égaux au troisième trimestre, comme c'était le cas avant-crise.

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Emploi.

X. Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID19

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long la phase de déconfinement, ils ont, en complément de l'action de l'Etat, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

La crise a produit un choc violent sur les finances des collectivités locales. Celui-ci va s'étaler dans le temps, dépendre du type de la collectivité, être nuancé en fonction des choix d'intervention des élus ou encore varier d'un territoire à l'autre.

Selon le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2020 porté par Jean-René Cazeneuve (« *IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LES FINANCES LOCALES ET RECOMMANDATIONS* ») et les retours d'une quarantaine de communes et groupements du bloc communal qu'il contient, cela permet de formuler

une estimation des “coûts Covid” à 20,5€ par habitant en moyenne. Ce chiffrage additionne les dépenses des communes et des EPCI et n’inclut pas les éventuelles dépenses d’investissement engagées au titre de la participation à des fonds (fonds de solidarité, plans de relance locaux). Les économies sont quant à elles estimées à 12,8€ par habitant. Une extrapolation sur la base de cet échantillon porterait la hausse nette des dépenses pour le bloc communal à environ 530 M€. Cette estimation est proche de celle estimée par l’AMF à 500 M€. Au vu du ralentissement des dépenses de fonctionnement constaté au niveau national pour le bloc communal, cette estimation pourrait être un majorant. D’autant plus que les collectivités qui ont répondu aux demandes de chiffrages de ce rapport sont probablement parmi les plus impactées

XI. Contexte législatif

a. Principales tendances des finances locales

Le document PLF 2021 expose les principales mesures se rapportant au projet de loi de finance (PLF) présenté au Conseil des ministres du 28 septembre 2020, complété des premiers amendements adoptés par l’Assemblée Nationale.

Un projet de loi finance reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime fortement sa trace sur ce projet 2021 et traduit la récession économique sans précédent observée en 2020. Dans la continuité de 2020, 3 lois de finances rectificatives ont été présentées entre mars et juillet pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance ».

Il est annoncé que 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer et renforcer le rebond de l’économie avec un rebond attendu du PIB de +8% en 2021., en donnant aux entités publiques locales les moyens d’être les acteurs de la relance (grand axe du PLF 2021).

L’enjeu est de favoriser la reprise économique par l’investissement et surtout construire le monde de demain, autour de grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l’investissement au service des acteurs économiques locaux, de l’équilibre et de l’attractivité du territoire.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont la continuité des lois de finance précédentes : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification, stabilité de la DGF, augmentation des DSU et DSR, automatisation de la FCTVA...

b. Projet de loi finances 2021

– Principaux chiffres des dotations

- 53.93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51.71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51.71 Md€ comprennent notamment 26.756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18.3 Md€ pour le bloc communal) et 4.54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.
- Au sein de la DGF les dotations de péréquation sont en hausse : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- Les dotations d'investissement sont stables avec 2 Md€ pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (1.046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€).
- Reportée successivement lors des lois de finances de 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021 avec pour objectif de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur 3 ans (en 2021 pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 »).

– Volet fiscal

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés à compter de 2021(2,4Md€).
- Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation au 01/01/2021.
- Neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités
- Suppression de 10,1Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :
 - 7,25Md€ de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises compensés par de la TVA pour les Régions.
 - 1,75Md€ de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1,54Md€ de Cotisation Foncière des Entreprises sur les sites industriels, soit -3,3Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives
- Simplification de la taxation de l'électricité :

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui est acquittée par les fournisseurs d'électricité, est revue profondément. Le but est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre en trois étapes, sur une période de deux ans. Au 1er janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs. Au 1er janvier 2022, la taxe départementale sur l'électricité (perçue par les départements et la

métropole de Lyon) deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Enfin, au 1er janvier 2023, une part communale sera instituée en remplacement de la taxe communale. Un guichet unique au sein de la direction générale des finances publiques (DGFiP) gèrera la taxe rénovée. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront. Mais le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné

– *Volet territorial du plan de relance*

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF2021. Il se décline autour de trois priorités :

- Le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- Le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités (cf. Supra), le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

- Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4Md€ en 2021 dont 1Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

– *Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat)*

Trois mesures générales sont évoquées dont le gel du point d'indice de la Fonction Publique dont la valeur de l'indice 100 à 56.2323€ reste inchangée depuis le 01/02/2017. Le SMIC augmente de +1.1 % au 01/01 à 10.23€ soit un coût d'environ + 2 610€. La prime de précarité a peu d'impact du au peu de présence des contrats éligibles. Les charges patronales seraient stables.

Une mesure catégorielle de revalorisation indiciaire des catégories C et une partie des A (attaché principal et EJE) est prévue.

2. Budget de la commune

Le budget de la commune est structuré en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

- **La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement conditionnent le fonctionnement des services publics communaux.

Elles permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services (services administratifs et techniques, services scolaires et périscolaires, service petite enfance, entretien des bâtiments communaux et de l'éclairage public, etc.), de soutenir la vie associative, d'aider les personnes en difficulté (par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale/C.C.A.S), de rembourser les intérêts de la dette et le financement de la section d'investissement par le biais d'un virement à cette section.

- **La section d'investissement**

Ces dépenses permettent d'assurer la politique d'investissement de la commune ainsi que le remboursement du capital de la dette.

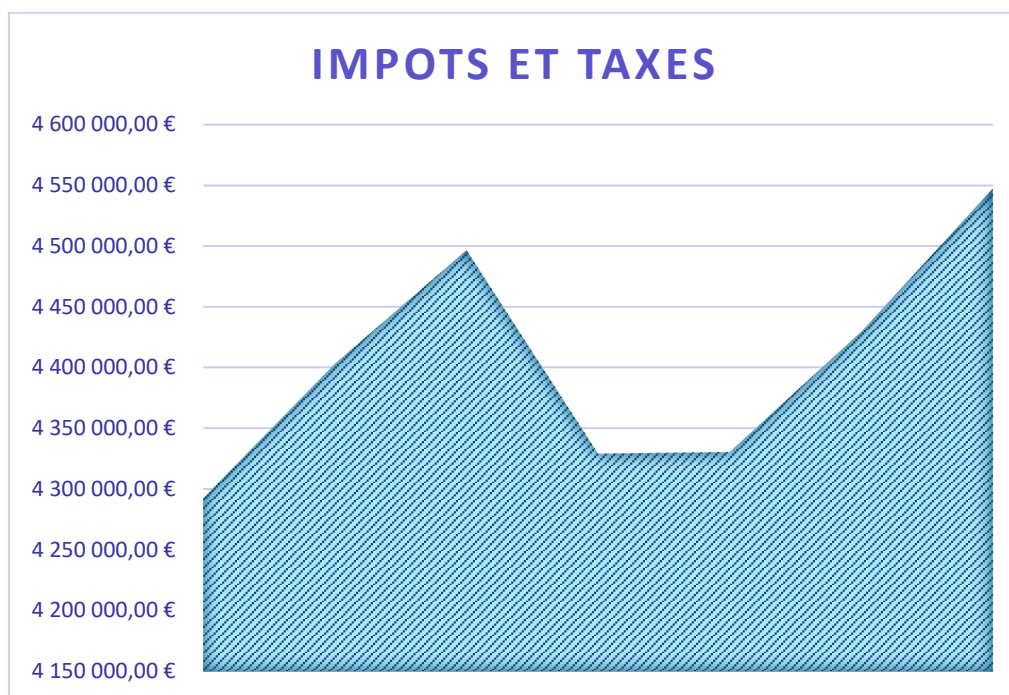
I. Rétrospective sur les 6 dernières années

a. Fiscalité communale de 2014 à 2020

La fiscalité communale est en augmentation, hors 2017 et 2018. Néanmoins l'attribution compensation est en baisse ainsi que la taxe sur l'électricité. Les dotations de solidarité communautaire sont stables depuis 2017. La taxe additionnelle de droits de mutation est en hausse.

73 – Impôts et Taxes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
ATTRIBUTION COMPENSATION	989 903,19 €	989 900,00 €	989 900,04 €	803 193,00 €	803 194,00 €	803 194,00 €	803 194,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	185 023,81 €	264 462,00 €	264 458,96 €	218 273,00 €	218 272,00 €	221 376,00 €	221 376,00 €
CONTRIBUTIONS DIRECTES TEXES FONCIERES ET HABITATIONS	2 747 247 €	2 755 942,00 €	2 859 705,00 €	2 875 621,00 €	2 904 668,00 €	3 009 994,00 €	3 074 554,00 €
TAXE ADDIT. DROITS DE MUTATION OU PUB FONCIERE	176 442,33 €	208 601,58 €	196 139,80 €	241 459,14 €	213 661,68 €	212 075,97 €	265 803,95 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	172 488,96 €	162 144,17 €	163 955,24 €	167 490,37 €	167 202,79 €	158 644,44 €	157 185,04 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	21 448,00 €	21 968,00 €	22 524,00 €	23 160,00 €	23 656,00 €	24 256,00 €	25 406,00 €

TOTAL	4 292 553,29 €	4 403 017,75 €	4 496 683,04 €	4 329 196,51 €	4 330 654,47 €	4 429 540,41 €	4 547 518,99 €
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------



b. FONCTIONNEMENT : recettes

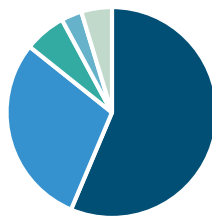
En 2020, la commune a reçu 7 396 141 € de recettes, soit une baisse de 2 % par rapport à 2019. Les baisses les plus notables par rapport à l'année 2019 en terme de recettes sont celles des produits d'exploitation et de services, avec -54% sur le périscolaire, -160% sur la piscine, et -581% sur les recettes culturelles. Cela s'explique par le confinement et les mesures sanitaires mises en œuvre depuis mars 2020.

Autre fait marquant, la DNP est en baisse de 20% entre 2019 et 2020.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 489 003 €	8 112 401 €	7 641 390 €	7 396 029 €	7 308 385 €	7 553 703 €	7 396 141 €
dont dotations de l'Etat	2 279 513 €	2 803 304 €	2 117 690 €	2 019 000 €	1 976 718 €	1 975 088 €	1 965 624 €
Dotation forfaitaire (DGF)	1 118 263 €	970 082 €	814 055 €	733 173 €	725 657 €	721 320 €	715 582 €
DSR	377 733 €	412 172 €	436 439 €	464 665 €	487 465 €	505 749 €	523 350 €
DNP	152 530 €	160 931 €	160 502 €	150 639 €	162 353 €	156 744 €	130 733 €
FCTVA en fonctionnement	- €	- €	- €	- €	16 871 €	18 838 €	17 348 €
compensations TF, TH et DUCSTP	136 652 €	129 712 €	111 038 €	116 154 €	107 548 €	117 833 €	124 137 €
Fonds départemental de péréquation de la TP	494 335 €	1 130 407 €	595 656 €	554 369 €	476 824 €	454 604 €	454 474 €
dont recettes CAPV	1 174 927 €	1 254 362 €	1 254 359 €	1 021 466 €	1 021 466 €	1 024 570 €	1 024 570 €
dotation de solidarité intercommunautaire	185 024 €	264 462 €	264 459 €	218 273 €	218 272 €	221 376 €	221 376 €

compensations	989 903 €	€ 989 900	€ 989 900	€ 803 193	€ 803 194	€ 803 194	€ 803 194
dont produits d'exploitation et de services	402 720 €	€ 404 040	€ 443 632	€ 430 290	€ 398 086	€ 411 112	€ 223 182
Concession dans les cimetières	12 459 €	€ 10 015	€ 9 875	€ 10 375	€ 10 125	€ 16 625	€ 10 500
Redevance "gens du voyage"	12 568 €	€ 10 677	€ 6 449	€ 614	€ -	€ -	€ -
Redevance d'occupation du domaine public	9 812 €	€ 13 317	€ 10 754	€ 6 187	€ 9 937	€ 11 380	€ 10 986
Redevance à caractère culturel	95 735 €	€ 80 553	€ 90 244	€ 75 792	€ 72 693	€ 69 270	€ 10 168
Redevance service de loisirs (piscine)	19 848 €	€ 29 501	€ 31 193	€ 30 754	€ 29 897	€ 23 234	€ 8 932
Redevance serv scolaire et périsco	244 716 €	€ 255 097	€ 291 832	€ 300 473	€ 269 242	€ 280 738	€ 181 988
Autres recettes	7 582 €	€ 4 880	€ 3 285	€ 6 097	€ 6 192	€ 9 865	€ 608
dont autres produits de gestion courante	56 036 €	€ 54 816	€ 56 102	€ 84 409	€ 96 359	€ 100 590	€ 110 598
dont atténuation de charges	161 213 €	€ 150 357	€ 154 336	€ 238 922	€ 168 273	€ 108 899	€ 164 002

recettes de fonctionnement

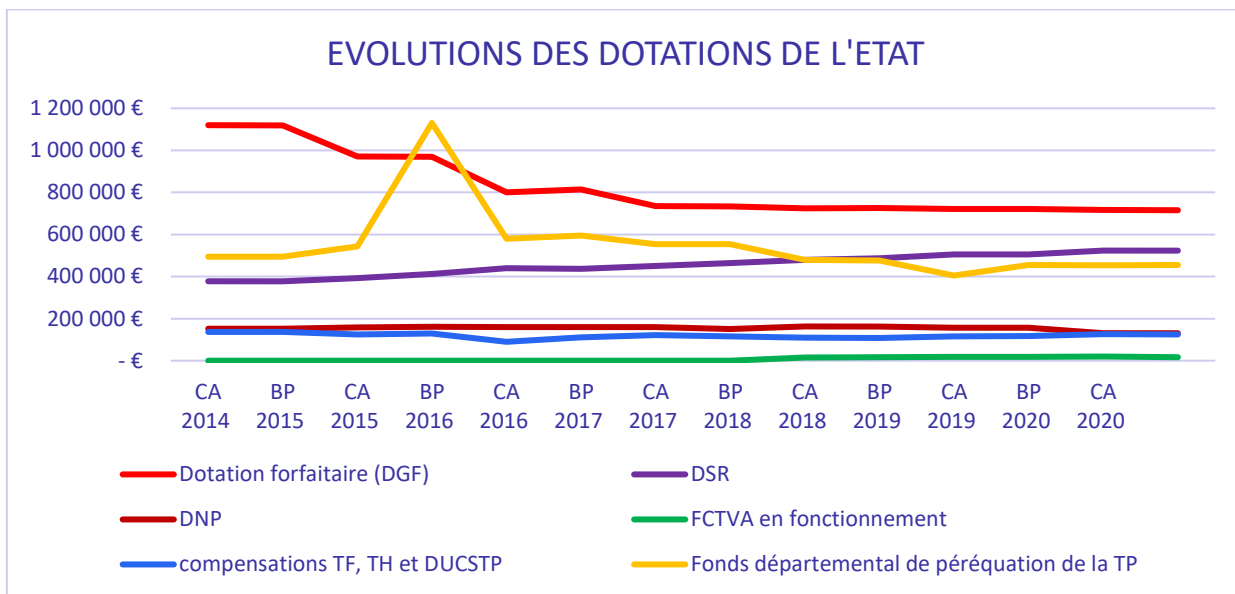


- dont dotations de l'Etat
- dont recettes CAPV
- dont produits d'exploitation et de services
- dont autres produits de gestion courante
- dont atténuation de charges

– Dont dotations de l'Etat : DGF, compensations...

Au titre des dotations de l'Etat, la commune a perçu 1 965 624€ de recettes, qui se décomposent comme suit :

TOTAL dotations de l'Etat	1 965 624 €	0% par rapport à 2019
Dotations forfaitaire (DGF)	715 582 €	-1% par rapport à 2019
DSR	523 350 €	3% par rapport à 2019
DNP	130 733 €	-20% par rapport à 2019
FCTVA en fonctionnement	17 348 €	-9% par rapport à 2019
Compensations TF, TH et DUCSTP	124 137 €	5% par rapport à 2019
Fonds départemental de péréquation de la TP	454 474 €	0% par rapport à 2019



- *Dont recettes de la CAPV (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaires)*

Les relations financières entre la commune de Tullins et la CAPV sont importantes dans les recettes communales.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) est chargée de réaliser l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la CA lors de chaque transfert de compétence.

Par ailleurs, la commune de Tullins perçoit annuellement de la CA une Dotation de Solidarité Communautaire.

Au titre des recettes de l'intercommunalité, la commune, en 2020, a perçu 1 024 570 € de recettes, qui se décomposent comme suit :

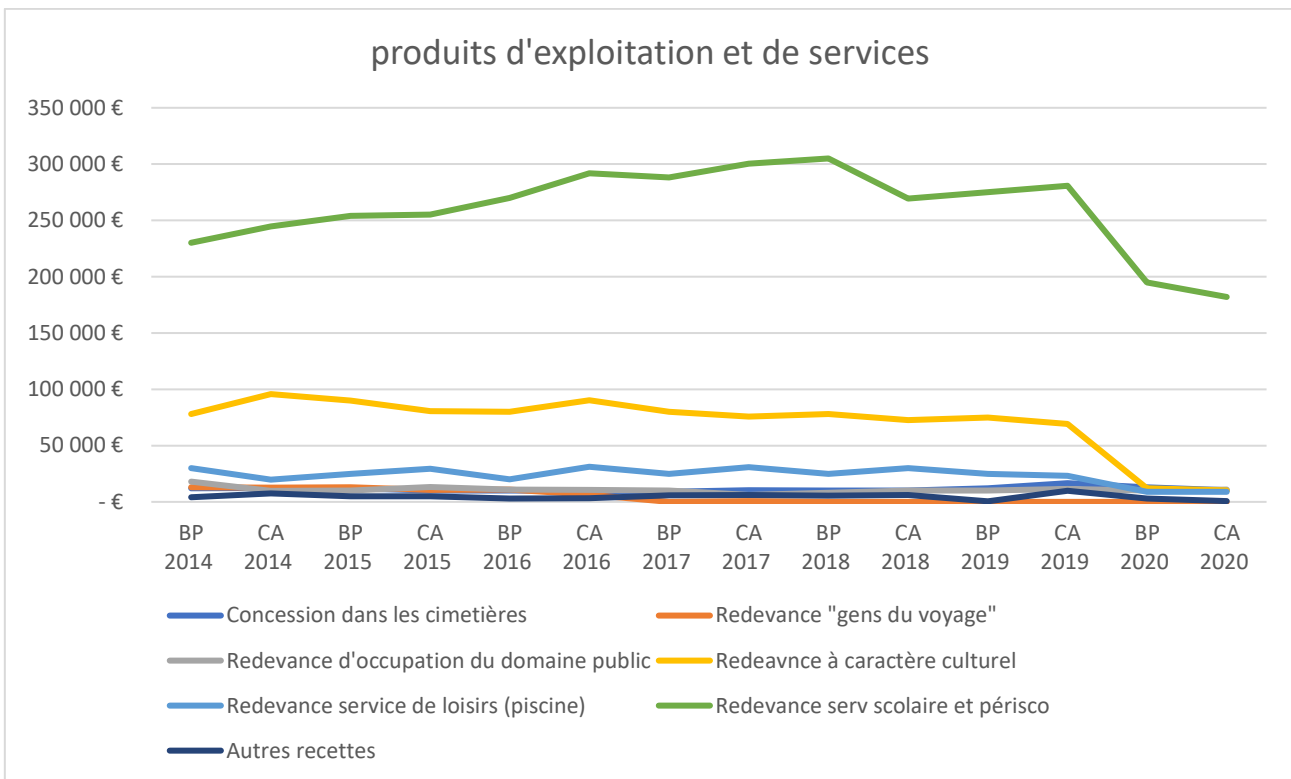
dotation de solidarité intercommunautaire	221 376 €
compensations	803 194 €

- *Dont produits d'exploitation et de services*

Au titre des produits d'exploitation et de services, la commune a perçu 223 182€ de recettes, qui se décomposent comme suit :

	2019	2020
dont produits d'exploitation et de services	411 112 €	223 182 €
Concession dans les cimetières	16 625 €	10 500 €
Redevance "gens du voyage"	- €	- €
Redevance d'occupation du domaine public	11 380 €	10 986 €
Redevance à caractère culturel	69 270 €	10 168 €
Redevance service de loisirs (piscine)	23 234 €	8 932 €

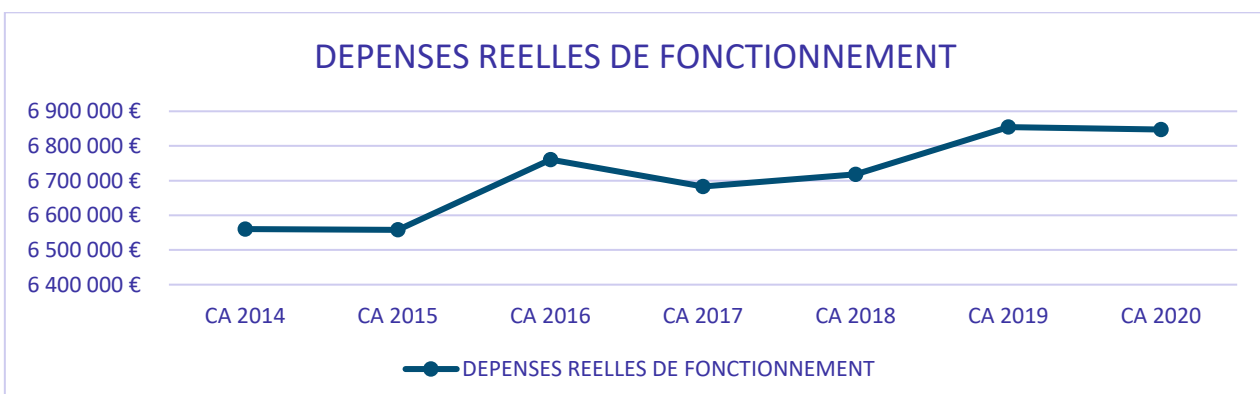
Redevance serv scolaire et périsco	280 738 €	181 988 €
Autres recettes	9 865 €	608 €

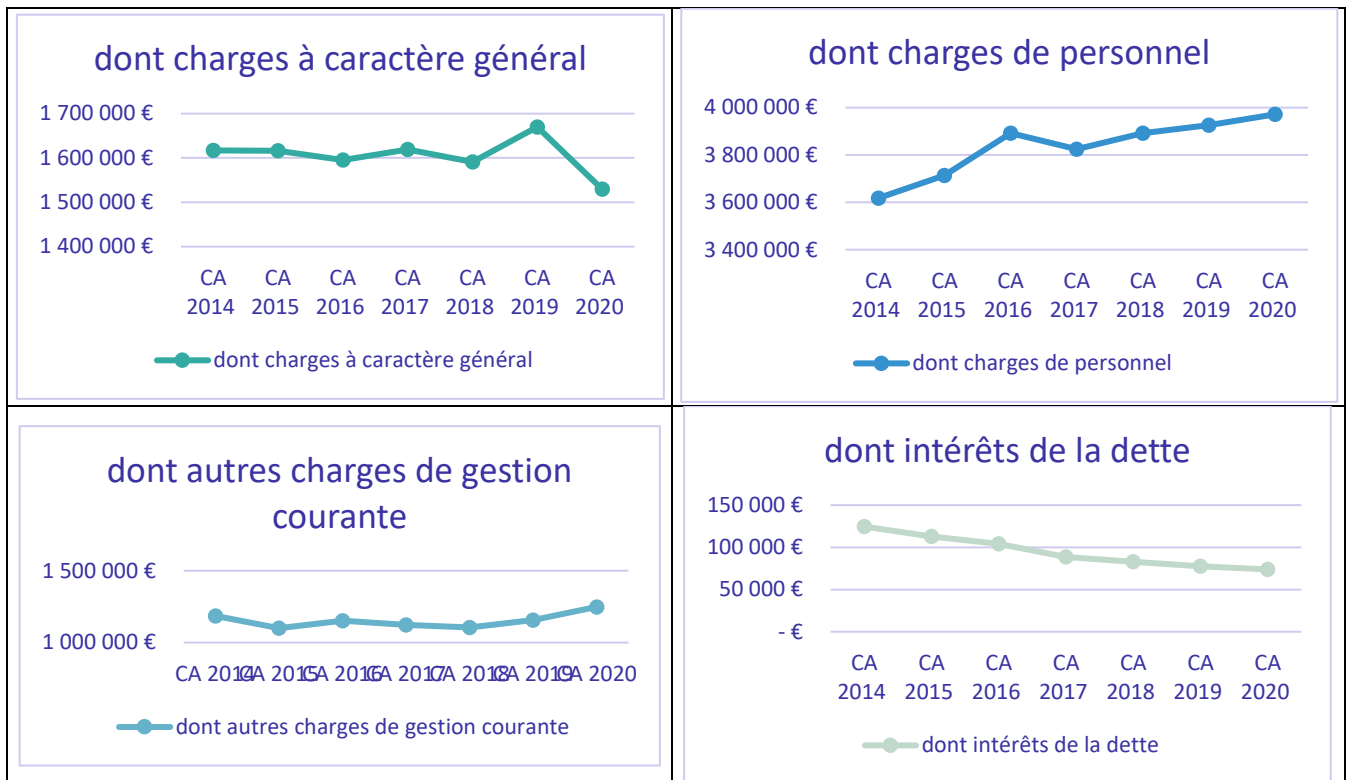


c. FONCTIONNEMENT : dépenses

En 2020, la commune a dépensé 6 847 719 € de recettes, soit une baisse de 0.1% par rapport à 2019.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 560 708 €	6 557 988 €	6 760 390 €	6 682 949 €	6 718 291 €	6 854 382 €	6 847 719 €
Dont charges de personnel	3 617 960 €	3 714 236 €	3 892 588 €	3 824 638 €	3 892 791 €	3 925 288 €	3 971 556 €
Dont charges à caractère général	1 616 969 €	1 616 422 €	1 595 329 €	1 618 943 €	1 590 655 €	1 669 936 €	1 529 765 €
Dont autres charges de gestion courante	1 185 521 €	1 100 534 €	1 152 957 €	1 123 586 €	1 104 598 €	1 156 049 €	1 248 391 €
Dont intérêts de la dette	124 543 €	112 710 €	103 928 €	88 491 €	82 779 €	77 596 €	73 796 €





– *Dont dépenses de personnel*

Les charges de personnel sont un poste important et représentent plus de 50% du montant des dépenses de fonctionnement de la commune. En 2020 elles représentent 58% du montant, identique à 2019. Depuis 2017 le budget conserve une relative stabilité absorbant l'augmentation du GVT et des traitements. Cela est le résultat du non remplacement systématique des départs à la retraite et des arrêts maladies ainsi que le recours à des prestataires extérieurs pour les remplacements. L'effet de Noria* est appliqué autant que faire se peut, toutefois la recherche de compétences est en constante progression, ce qui est un gain de rationalisation des services. Les mesures sanitaires liées à la COVID19 ont nécessité de recourir à un plus grand nombre d'heures d'intervention des personnels d'entretien dans les écoles mais cela a pu être compensé par une diminution du nombre d'heures d'entretien dans les structures sportives et culturelles, dues notamment à leur fermeture complète ou partielle durant cette crise sanitaire.

Pour avoir une vision complète du poids de la masse salariale sur la commune, il est important de l'analyser en tenant compte des recours aux personnels extérieurs dont le montant a explosé sur les 6 dernières années, tandis qu'au même moment la masse salariale interne a faiblement augmenté. Le montant du contrat d'assurance statutaire du personnel représente une enveloppe non négligeable qui pèse également sur ce chapitre, mais qui a permis en 2020 de dégager des recettes pour la collectivité de l'ordre de 50% du montant de cette dépense.

MONTANT MASSE SALARIALE	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020

Traitement des payes	3 509 868,18 €	3 641 118,49 €	3 798 768,02 €	3 707 737,22 €	3 708 717,90 €	3 707 820,02 €	3 800 037,76 €						
Sous total masse salariale brute	3 509 868,18 €	3,74 %	3 641 118,49 €	4,33% %	3 798 768,02 €	2,40 %	3 707 737,22 €	0,03 %	3 708 717,90 €	0,02 %	3 707 820,02 €	2,49 %	3 800 037,76 €
Remb sur rémunérations	161 213,34 €	150 357,37 €	154 335,55 €	157 757,26 €	168 273,08 €	115 361,26 €	159 152,82 €						
Masse salariale nette	3 348 654,84 €	4,24 %	3 490 761,12 €	4,40% %	3 644 432,47 €	2,59 %	3 549 979,96 €	0,27 %	3 540 444,82 €	1,47 %	3 592 458,76 €	1,35 %	3 640 884,94 €
AUTRES DEPENSES													
Autres personnels extérieurs (ADEQUATION+CDG+...)	9 222,32 €	87,8 0%	1 125,11 €	1083, 37%	13 314,24 €	128, 85%	30 469,44 €	215, 19%	96 036,98 €	8,48 %	104 179,49 €	45,6 4%	56 634,64 €
Visite médecine du travail	1 141,15 €		1 014,74 €				1 800,56 €		2 116,34 €		1 815,77 €		1 870,30 €
Cotisations rétroactives CNRACL (rachat)	202,86 €		351,61 €		- €		- €		826,00 €		187,50 €		218,00 €
Assurance statutaire du personnel	97 525,12 €	29,6 3%	68 626,82 €	16,14 %	79 705,09 €	7,04 %	85 314,75 €	23,3 5%	65 394,75 €	40,2 7%	91 730,47 €	15,2 6%	105 725,99 €
Sous total autres dépenses	108 091,45 €	32,3 6%	73 118,28 €	28,31 %	93 819,89 €	24,6 0%	116 900,53 €	57,4 6%	184 073,50 €	14,0 7%	209 967,76 €	19,2 8%	169 493,73 €
TOTAL CHAPITRE 012	3 617 959,63 €	2,66 %	3 714 236,77 €	4,80% %	3 892 587,91 €	1,75 %	3 824 637,75 €	1,78 %	3 892 791,40 €	0,64 %	3 917 787,78 €	1,32 %	3 969 531,49 €

Ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,15%	56,64%	57,58%	57,23%	57,94%	57,27%	58,00%
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

(* L'effet de noria désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une entreprise lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant.)

- Evolution du nombre d'agents titulaires (indicateurs de traitement, RIFSEEP, pyramide des âges)

Evolution du nombre d'agents en ETP depuis 2014

Compte administratif	en ETP
31/12/2014	82,02
au 31/12/2015	92,08
au 31/12/2016	82,79
au 31/12/2017	79,58
au 31/12/2018	85,60
au 31/12/2019	85,49
au 31/12/2020	84,91

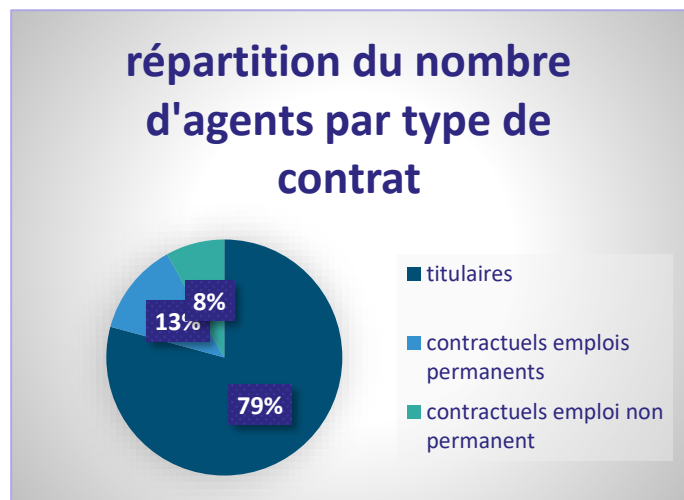
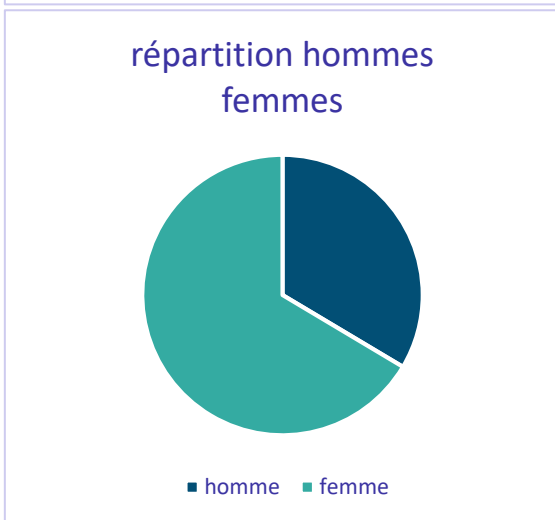
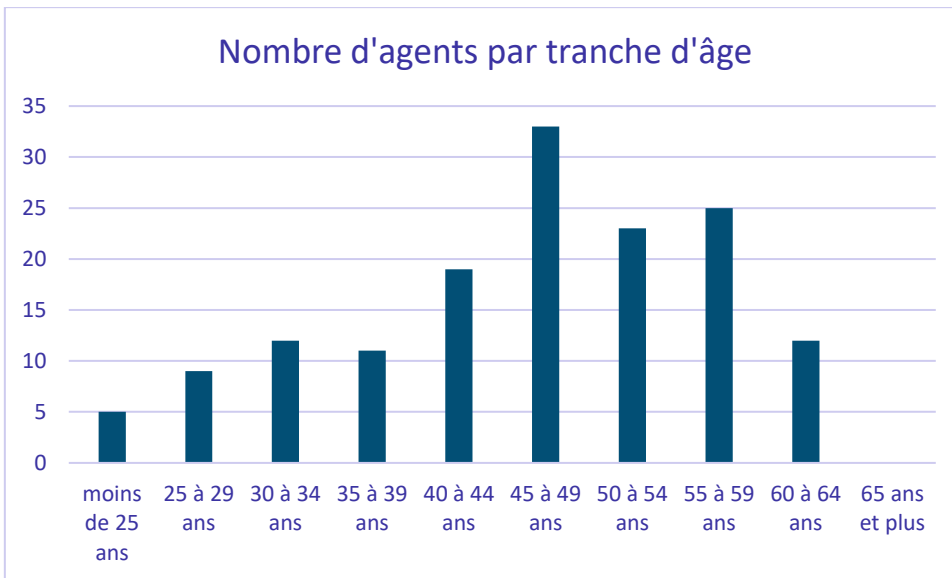
- Augmentation entre 2014 et 2015 s'explique notamment par le dispositif d'accès aux emplois de titulaires de la filière culturelle. On observe une hausse au niveau de la filière technique.

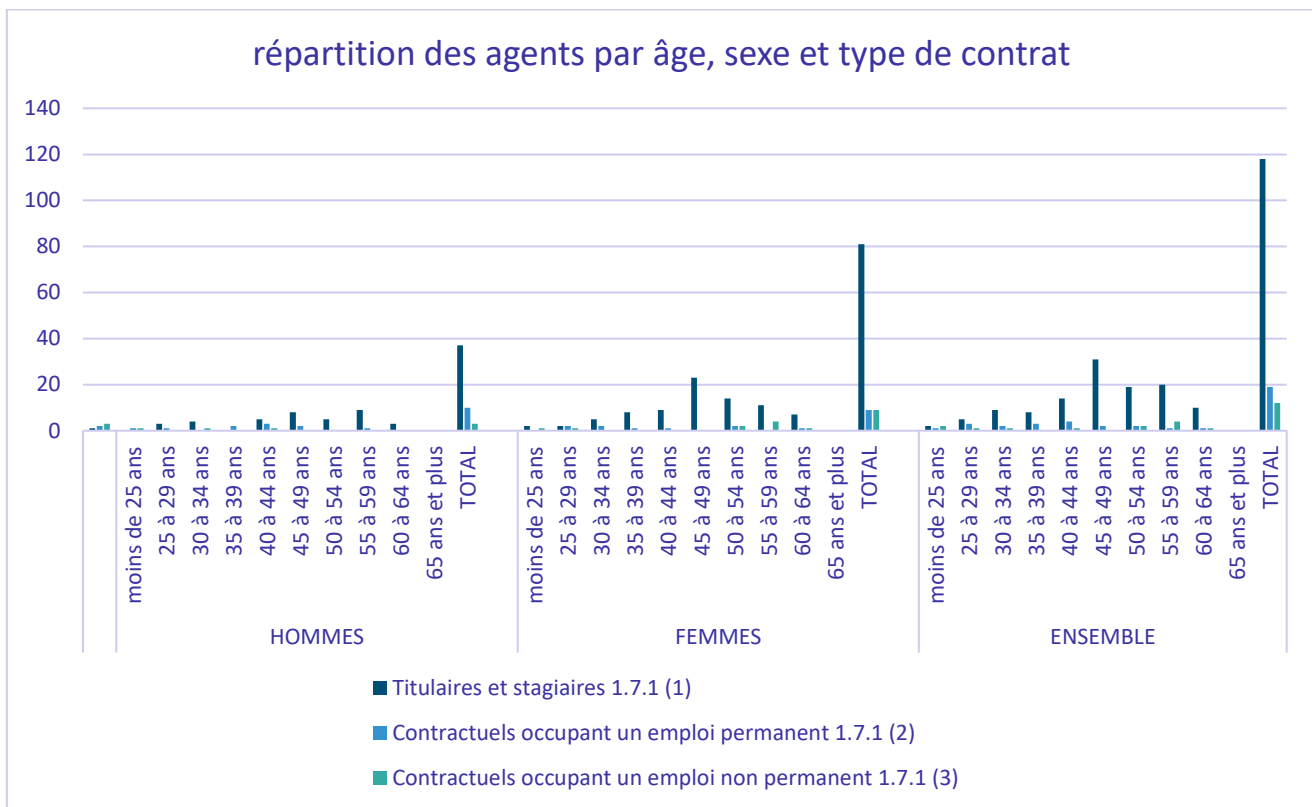
- Baisse entre 2015 et 2016 s'explique notamment par le transfert de compétence PLIE et Lecture publique.
- Augmentation entre 2017 et 2018 liée à la titularisation d'agents du service scolaire.

Répartition des agents par âge et types de contrats au 31/12/2019 :

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
		1.7.1 (1)	1.7.1 (2)	1.7.1 (3)
HOMMES	moins de 25 ans		1	1
	25 à 29 ans	3	1	
	30 à 34 ans	4		1
	35 à 39 ans		2	
	40 à 44 ans	5	3	1
	45 à 49 ans	8	2	
	50 à 54 ans	5		
	55 à 59 ans	9	1	
	60 à 64 ans	3		
	65 ans et plus			
	TOTAL		37	10
FEMMES	moins de 25 ans	2		1
	25 à 29 ans	2	2	1
	30 à 34 ans	5	2	
	35 à 39 ans	8	1	
	40 à 44 ans	9	1	
	45 à 49 ans	23		
	50 à 54 ans	14	2	2
	55 à 59 ans	11		4
	60 à 64 ans	7	1	1
	65 ans et plus			
	TOTAL		81	9
ENSEMBLE	moins de 25 ans	2	1	2
	25 à 29 ans	5	3	1
	30 à 34 ans	9	2	1
	35 à 39 ans	8	3	0
	40 à 44 ans	14	4	1
	45 à 49 ans	31	2	0
	50 à 54 ans	19	2	2
	55 à 59 ans	20	1	4
	60 à 64 ans	10	1	1
	65 ans et plus	0	0	0
	TOTAL		118	19

25 % des agents ont entre 55 et 64 ans. Il faut donc s'attendre, par l'effet de Noria, à une évolution de la masse salariale ajustée par les remplacements, dans la durée du mandat.





d. INVESTISSEMENT : recettes

Les recettes d'investissement sont fluctuantes par définition. Par contre le montant des subventions est bas sur les 6 dernières années, oscillant entre 183 729 € et 369 148 € représentant une dizaine de pourcents du montant total. Cela s'explique par une part importante de dépenses d'investissement courant, au détriment de l'investissement projet. Il s'agit d'un levier de hausse des recettes intéressant qu'il faudra aller chercher.

L'emprunt des 3 dernières années, aux environs de 600 000 à 650 000€ explique la hausse des recettes dès 2017.

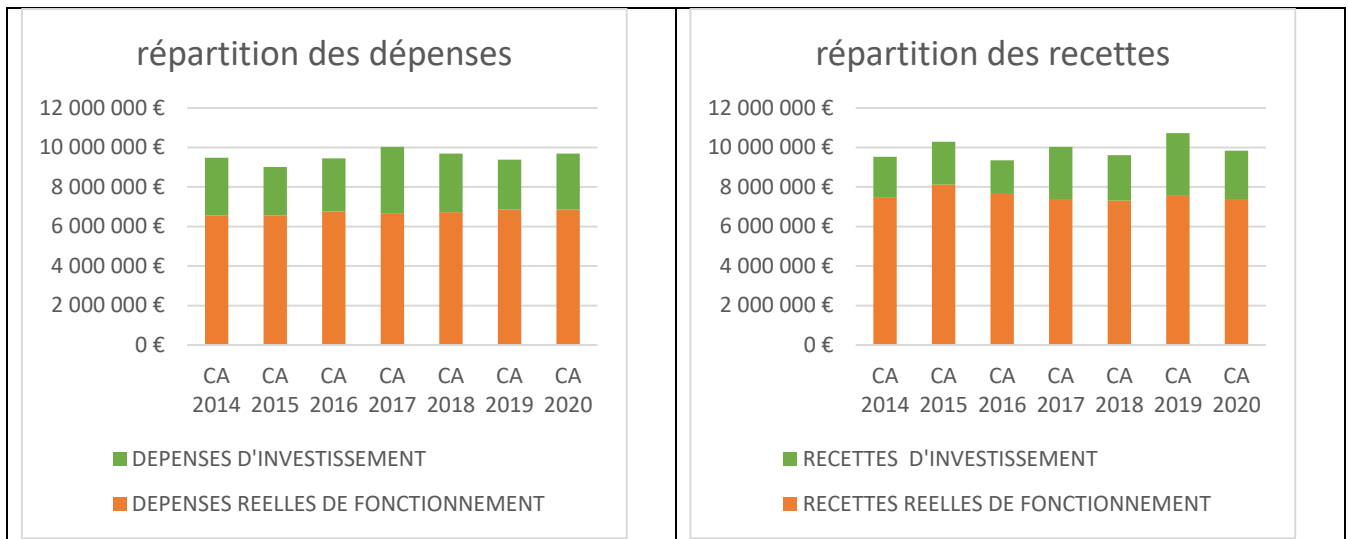
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 033 476 €	2 176 370 €	1 711 067 €	2 640 989 €	2 305 136 €	3 179 200 €	2 432 595 €
dont recettes réelles	1 845 891 €	1 966 727 €	1 114 119 €	2 436 366 €	2 000 726 €	2 370 496 €	1 056 519 €
dotation et fonds divers réserves (FCTVA,TAM)	305 037 €	257 899 €	165 174 €	263 829 €	387 435 €	331 505 €	361 577 €
Subventions d'investissement	290 857 €	227 828 €	183 729 €	369 148 €	288 041,27	292 341 €	364 642 €
Emprunts	299 122 €	590 000 €	320 000 €	585 000 €	569 900 €	650 000 €	250 000 €
Immobilisations corporelles	- €	- €	3 217 €	10 689 €		- €	- €
Autres immobilisations financières	- €	6 000 €	- €	- €	13 350 €	13 350 €	13 300 €
Produits des cessions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restes à réaliser	45 875 €	- €	142 000 €	222 700 €	37 000 €	408 300 €	67 000 €
Affectation du résultat	905 000 €	885 000 €	300 000 €	985 000 €	705 000 €	675 000 €	- €

dont recettes d'ordres	187 585 €	209 643 €	596 947 €	204 623 €	304 410 €	808 704 €	1 376 076 €
Opérations d'ordres de transfert entre sections	187 585 €	209 643 €	198 809 €	204 623 €	304 410 €	808 704 €	450 903 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Intégration des travaux			398 138 €				
Excédent d'investissement							925 173 €

e. INVESTISSEMENT : dépenses

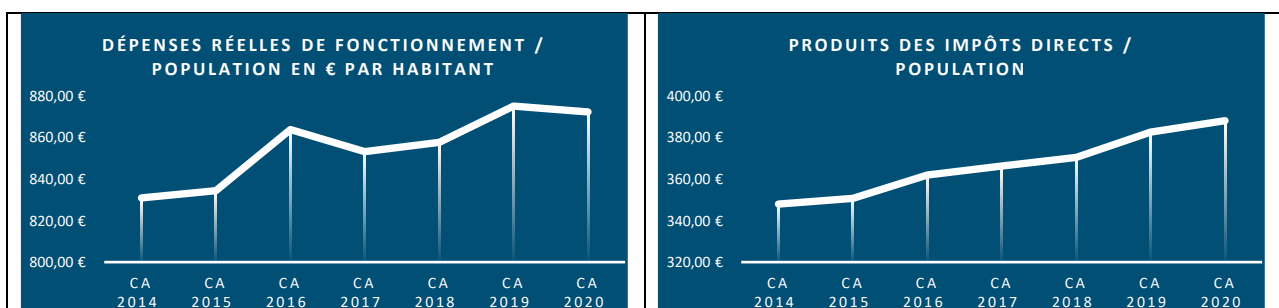
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 918 216	2 447 064	2 692 172	3 344 788	2 978 105	2 527 177	2 836 824
	€	€	€	€	€	€	€
dont dépenses réelles	2 342 642	1 731 749	2 218 033	2 805 184	2 689 342	2 501 807	2 836 824
	€	€	€	€	€	€	€
remb emprunt	429 649	464 388	443 793	434 864	377 480	422 746	426 756
	€	€	€	€	€	€	€
immob	1 697 693	1 067 261	1 166 740	1 702 904	1 605 631	1 397 612	1 522 260
	€	€	€	€	€	€	€
divers	-	-	24 000	10 746	21 631	-	62 808
	€	€	€	€	€	€	€
reste à réaliser	215 300	200 100	583 500	656 670	684 600	681 450	825 000
	€	€	€	€	€	€	€
dont opérations d'ordres	575 573	715 315	474 139	539 604	288 764	25 370	-
	€	€	€	€	€	€	€
Opérations patrimoniales	-	-	403 544	-	18 935	-	-
	€	€	€	€	€	€	€
Déficit d'investissement	575 573	715 315	70 595	539 604	269 829	25 370	-
	€	€	€	€	€	€	€

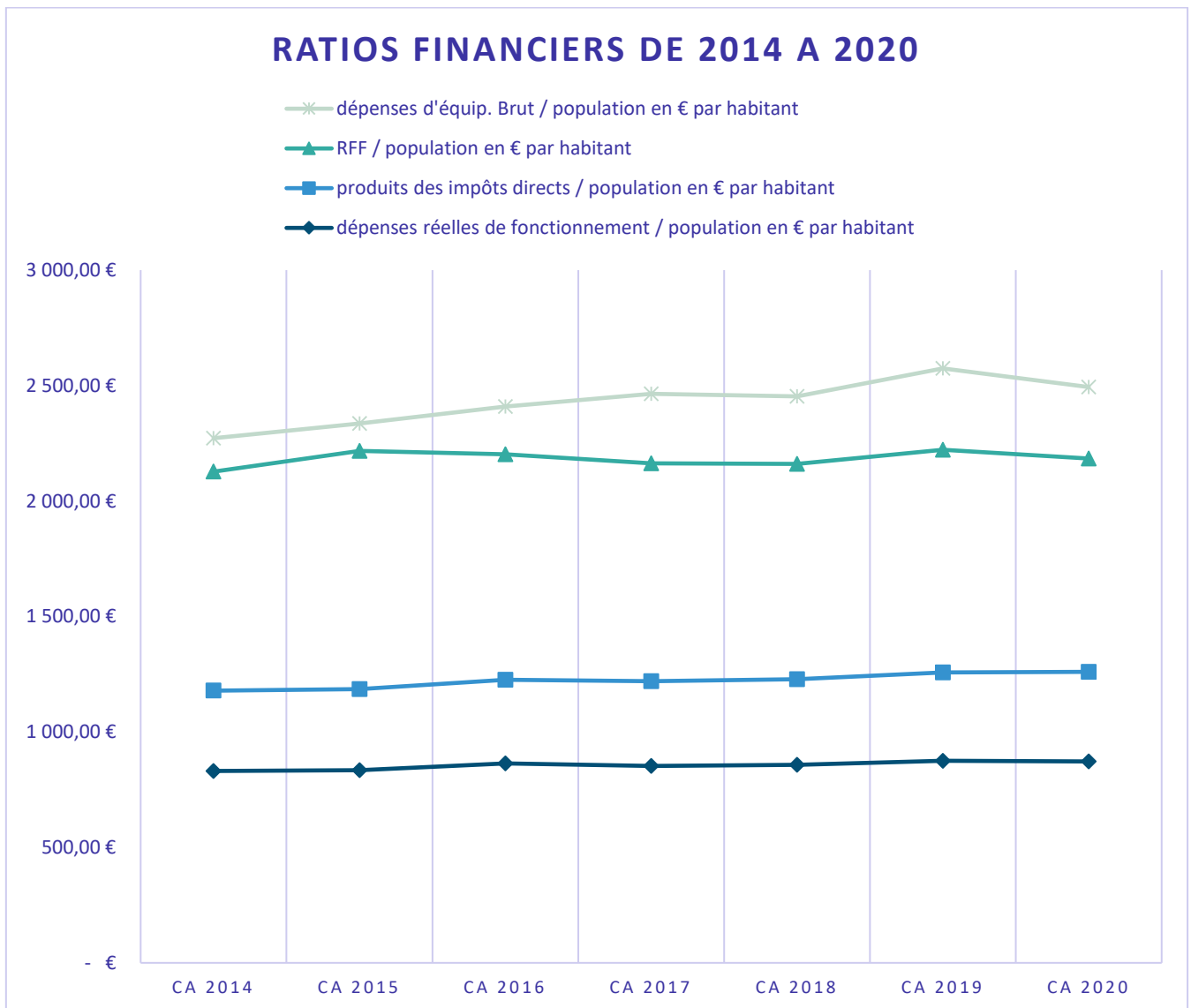
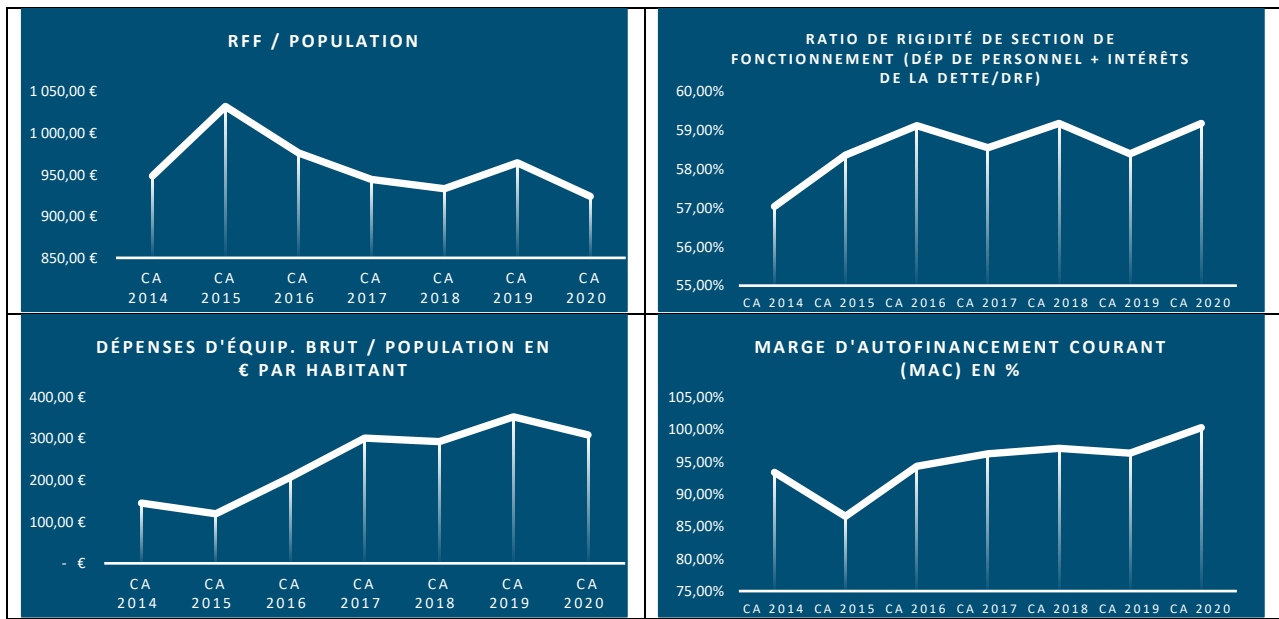
f. Evolution de la répartition des recettes et des dépenses



g. Ratios financiers de la commune

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Moyenne strate 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	<i>En € par habitant</i>	830,89 €	834,35 €	863,73 €	853,18 €	857,69 €	875,06 €	872,26 €	1 029,00 €
Produits des impôts directs / population	<i>En € par habitant</i>	347,93 €	350,63 €	361,93 €	366,21 €	370,45 €	382,62 €	388,04 €	488,00 €
RFF / population	<i>En € par habitant</i>	948,46 €	1 032,11 €	976,29 €	944,21 €	933,03 €	964,34 €	923,96 €	1 171,00 €
Ratio de rigidité de section de fonctionnement	<i>(Dép. de personnel + intérêts de la dette/DRF)</i>	57,04%	58,36%	59,12%	58,55%	59,18%	58,40%	59,18%	53,94 €
Dépenses d'équip. Brut / population	<i>En € par habitant</i>	144,85 €	119,16 €	207,05 €	301,24 €	292,38 €	352,34 €	309,08 €	320,00 €
Marge d'autofinancement courant (MAC)	<i>En %</i>	93,34%	86,56%	94,28%	96,24%	97,09%	96,34%	100,27%	





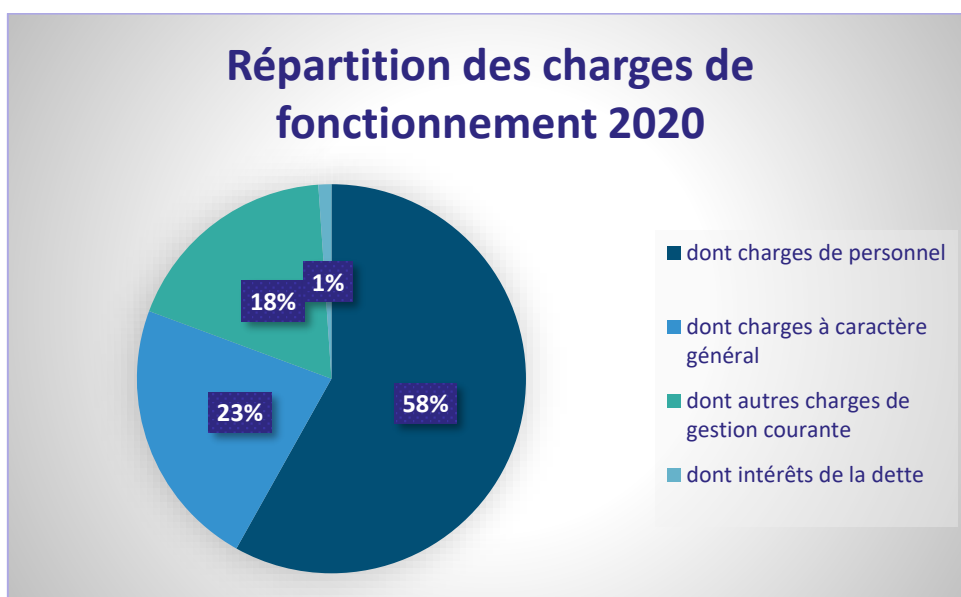
II. Détail de l'année 2020

a. Recettes réelles de fonctionnement 2020

Il y a eu 7 396 140.71 € de recettes réelles de fonctionnement en 2020.

b. Dépenses réelles de fonctionnement 2020

Les charges réelles de fonctionnement en 2020 de la ville ont été de 6 847 718.84€



c. Recettes réelles d'investissement 2020

Les recettes réelles d'investissement 2020 de la ville avaient été budgétées à 1 006 710.35€. Elles ont été finalement de 1 069 985.41€, principalement imputable au recouvrement de la TAM qui a été supérieure à la prévision.

d. Dépenses réelles d'investissement 2020

Les dépenses réelles d'investissement 2020 de la ville avaient été budgétées à 3 099 788€. Elles ont finalement été de 2 074 409€ (hors RàR), principalement à cause de la crise sanitaire ainsi que du report de projets tels que la réhabilitation de l'école maternelle de fures et l'attente du déploiement de la fibre. Le reste à réaliser, d'un montant de 825 000 € demeure plus important que les années précédentes.

Malgré cela, le taux de réalisation (hors reste à réaliser) reste satisfaisant avec 67%.

III. Incidences de l'épidémie de COVID sur le budget

La situation sanitaire inédite vécue en 2020 a eu des impacts sur les finances de la collectivité.

Ce chapitre ne traite que des coûts directs et exclu toute projection et impact sur la masse salariale interne de la commune.

En termes de dépenses, la collectivité a dû engager 55 070.25€ non prévus au budget. Cela a été compensé par 125 337.96 € de dépenses non réalisées à cause de cette crise.

	Montant Budget Prévisionnel 2020	Réalisé au 10/12/2020	Réalisé au 10/12/2019
DEPENSES			
Économie par poste suite COVID			
Traiteur	175 000,00 €	105 583,05 €	161 319,55 €
Animations culturelles	45 000,00 €	18 432,31 €	57 235,16 €
Feu d'artifice	7 500,00 €	- €	8 500,00 €
Transports scolaires	38 000,00 €	16 146,68 €	26 47,44 €
Sous total	265 500,00 €	140 162,04 €	254 002,15 €
Dépenses par poste suite COVID			
Pare postillons	- €	2 160,00 €	- €
Pistolets nettoyage piscine	- €	681,14 €	- €
Bracelets piscine	- €	168,00 €	- €
Signalétique gestes barrières école	- €	364,32 €	- €
Thermomètre école	- €	150,00 €	- €
Gel hydroalcoolique	- €	1 843,30 €	- €
Masques	- €	30 627,60 €	- €
Mise en place centre de dépistage covid	- €	476,14 €	- €
Communication covid	- €	1 270,00 €	- €
Produits d'entretien	- €	6 692,26 €	- €
Sécurité piscine	- €	6 410,49 €	- €
Dispositif 2S2C	- €	4 227,00 €	- €
Sous total	- €	55 070,25 €	- €
TOTAL DEPENSES	265 500,00 €	195 232,29 €	254 002,15 €

Au niveau des recettes, la commune a perdu 182 572.82 € en lien direct avec la situation sanitaire et notamment à cause du confinement qui a fermé des établissements publics, ainsi que les fermetures d'ERP. Elle a néanmoins perçu des recettes supplémentaires non prévues pour un montant de 11 536 € de dotations de l'Etat.

	Montant Budget Prévisionnel 2020	Réalisé au 10/12/2020	Réalisé au 10/12/2019	Variations
RECETTES				

Pertes par poste suite COVID				
70632 : à caractères de loisirs PISCINE	25 000,00 €	8 931,50 €	20 577,00 €	- 11 645.50 €
7067 : redevance et droits périscolaire	285 000,00 €	159 394,31 €	257 923,18 €	- 98 528.87 €
7062 : redevance et droits à caractère culturel	67 000,00 €	10 168,28 €	69 303,71 €	- 59 135.43 €
752 : location de salles	4 000,00 €	724,00 €	5 452,00 €	-4 000.00 €
7336 : occupation domaine public (marchés forains)	5 000,00 €	3 124,50 €	5 206,40 €	- 2 081.90 €
7473 : département subv. Complexes sportifs collège	25 000,00 €	15 453,90 €	25 961,90 €	- 10 508.00 €
7478 : autres organismes (subv CAF ALSH)	60 000,00 €	63 529,05 €	60 202,17 €	3 529,05 €
Sous total	471 000,00 €	261 325,54 €	444 626,36 €	- 182 572.82 €
Recette supplémentaire par poste suite COVID				
Dotation Etat achat masques	- €	8 456,00 €	€	8 456,00 €
Dotation dispositif 2S2C	- €	3 080,00 €	€	3 080,00 €
Sous total	- €	11 536,00 €	- €	11 536,00 €
TOTAL RECETTES	471 000,00 €	272 861,54 €	444 626,36 €	- 171 036.82€

IV. L'endettement de la commune

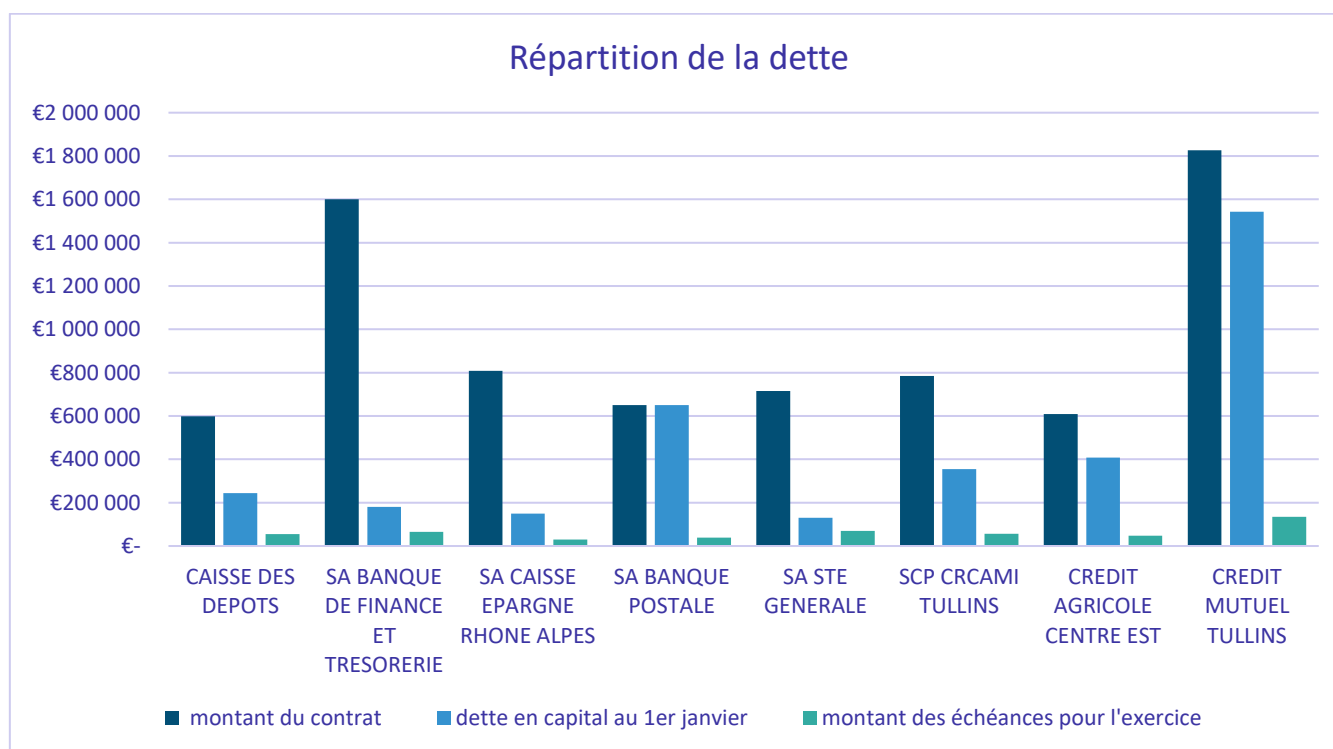
a. Structure de la dette

La dette de la ville de Tullins est composée de 8 lignes pour un capital restant dû de 3 659 403.45€.

L'encours est composé à de 7 emprunts à taux fixe et un à taux variable, permettant une bonne visibilité sur les flux futurs.

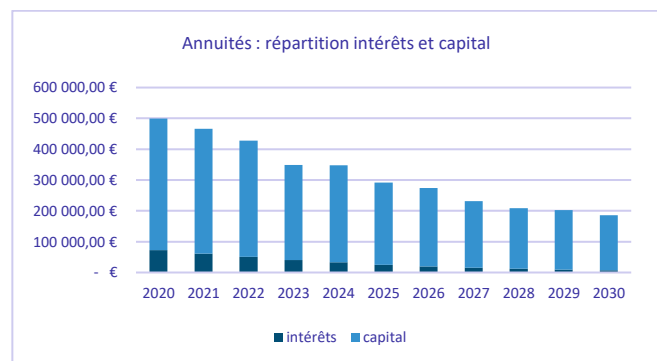
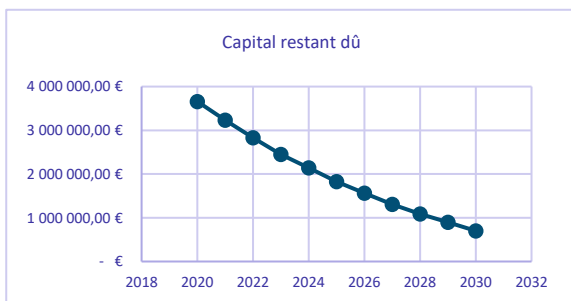
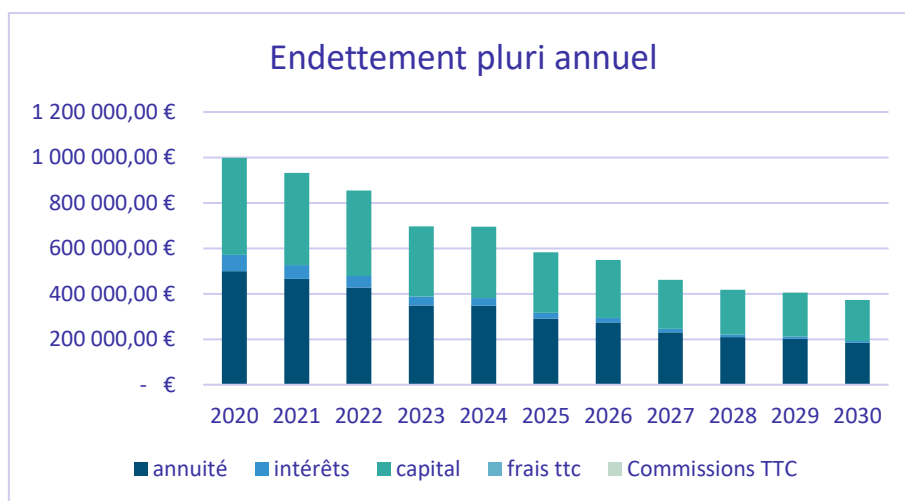
La dette est indexée à 100% sur le risque faible au sens de la Charte de Bonne Conduite.

Établissement	Montant du contrat	Dette en capital au 1er janvier	Montant des échéances pour l'exercice
CAISSE DES DEPOTS	599 132 €	244 105 €	55 481 €
SA BANQUE DE FINANCE ET TRESORERIE	1 600 000 €	179 750 €	65 410 €
SA CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	808 413 €	149 077 €	30 493 €
SA BANQUE POSTALE	650 000 €	650 000 €	39 051 €
SA STE GENERALE	715 879 €	130 022 €	69 800 €
SCP CRCAMI TULLINS	785 000 €	355 511 €	56 412 €
CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	609 509 €	408 550 €	47 248 €
CREDIT MUTUEL TULLINS	1 826 306 €	1 542 388 €	135 221 €
TOTAL	7 594 239,00 €	3 659 403,45 €	499 116,37 €



b. Caractéristiques de la dette (intérêt et capital) et Encours de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais ttc	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	499 116,37 €	72 360,06 €	426 756,31 €	- €	- €	3 659 403,45 €
2021	466 101,48 €	60 932,73 €	405 168,75 €	- €	- €	3 232 647,14 €
2022	427 457,67 €	50 418,71 €	377 038,96 €	- €	- €	2 827 478,39 €
2023	348 520,59 €	40 316,96 €	308 203,63 €	- €	- €	2 450 439,43 €
2024	347 819,07 €	32 856,95 €	314 962,12 €	- €	- €	2 142 235,80 €
2025	291 636,50 €	25 167,78 €	266 468,72 €	- €	- €	1 827 273,68 €
2026	274 179,77 €	19 692,57 €	254 487,20 €	- €	- €	1 560 804,96 €
2027	231 169,13 €	15 030,26 €	216 138,87 €	- €	- €	1 306 317,76 €
2028	208 847,31 €	12 037,69 €	196 809,62 €	- €	- €	1 090 178,89 €
2029	202 377,08 €	9 406,98 €	192 970,10 €	- €	- €	893 369,27 €
2030	186 141,56 €	6 941,36 €	179 200,20 €	- €	- €	700 399,17 €



c. Evolution de l'épargne sur 6 ans

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de variation de l'épargne / 7 ans
EPARGNE BRUTE	928 295 €	1 554 412 €	881 000 €	713 080 €	590 094 €	699 322 €	548 422 €	- 40,92 %
<i>Rembours. du capital de la dette</i>	<i>429 649 €</i>	<i>464 388 €</i>	<i>443 793 €</i>	<i>434 864 €</i>	<i>377 480 €</i>	<i>423 000 €</i>	<i>426 756 €</i>	-0,67%
EPARGNE NETTE	498 646 €	1 090 024 €	437 207 €	278 216 €	212 614 €	276 322 €	121 666 €	- 75,60 %

On constate que la dégradation de l'épargne nette augmente plus vite que celle de l'épargne brute ... La cause n'est pas due à l'augmentation du remboursement du capital de la dette...

V. Conclusion de l'année 2020

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, les confinements et mesures gouvernementales, ont amené à revoir le budget initial.

Certains projets ont été reportés, les baisses de recettes ont été anticipées sur les services communaux afin de préserver l'équilibre budgétaire et obtenir une épargne positive.

Un travail de fond est lancé sur la gestion de la masse salariale et le recours aux prestataires extérieurs pour limiter le poids de ce chapitre sur le budget de fonctionnement. Concernant les charges générales elles ont été limitées tant que possible.

Concernant l'investissement l'année 2020 est marquée par les annuités immobilières du patrimoine préempté, le piratage informatique ainsi que le projet de la Maison des Associations.

Même si globalement la situation financière de la commune est saine, il est nécessaire de faire évoluer la manière de dépenser afin de proposer des projets globaux permettant de recourir aux subventions et de donner une perspective claire de l'utilisation de l'argent public.

ci-dessous le résultat du compte administratif :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE
REALISATIONS PAR SECTIONS (mandats+titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 298 622,27 €	7 494 140,71 €	195 518,44 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 074 409,94 €	1 453 888,84 €	-620 521,10 €
		+	+	-425 002,66 €
REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		736 967,74 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT		925 172,65 €	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE
TOTAUX PAR SECTIONS (réalisations+reports)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 298 622,27 €	8 231 108,45 €	932 486,18 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 074 409,94 €	2 379 061,49 €	304 651,55 €

		+	+	1 237 137,73 €
RESTES A REALISER	SECTION D'INVESTISSEMENT	825 000,00 €	67 000,00 €	
		=	=	
TOTAUX CUMULES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 298 622,27 €	8 231 108,45 €	932 486,18 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 899 409,94 €	2 446 061,49 €	-453 348,45 €
	RESULTAT CUMULE	10 198 032,21 €	10 677 169,94 €	479 137,73 €

3. Les orientations budgétaires

I. Stratégie financière de la commune

a. Taux d'imposition

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité...etc) et la stabilité des dotations de l'Etat la municipalité a pour priorité de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement). Néanmoins elle souhaite pouvoir conventionner avec la DGFIP afin de corriger les bases qui ne seraient plus adaptées aux logements (catégories 7 et 6 dans un premier temps). Cela permettra la génération de recettes via les régularisations de travaux importants sans impact sur les taux.

b. Charges de personnel

Les charges de personnel devront être encadrée de manière à ne pas augmenter de manière trop importante (sauf cas exceptionnel).

Il sera nécessaire de travailler sur la réorganisation des services pour optimiser la masse salariale actuelle.

c. Charges à caractère général

La hausse des charges à caractère générale devra être encadrée et des recherches d'économie devront être menées à tous les niveaux. Une revue des marchés publics est prévue afin de vérifier leur adéquation avec le besoin. Le recours aux prestataires sera limité et encadré pour éviter les dépenses fortes. Des économies d'énergie seront lancées sur les bâtiments publics pour baisser la facture des fluides. Des recettes supplémentaires seront perçues par les redevances d'occupation de l'espace public et la revue des locations de salle et de matériel.

II. Axes de la préparation budgétaire 2021

Les résultats du CA pourront être repris lors du vote du BP en mars 2021 ceci afin d'éviter le vote d'un BS. Toutes régularisations courant l'année 2021 pourront être effectuées par DM

III. Budget préliminaire 2021

A ce stade le budget 2021 n'est pas figé. Il est ainsi présenté un prévisionnel qui tendra à évoluer d'ici au vote du budget

d. Recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement 2021

Il est prévu des recettes réelles de fonctionnement aux alentours de 7 267 000€, qui tiennent compte de l'impact Covid sur les recettes des produits communaux, avec une baisse des recettes prévues sur le périscolaire, l'école municipale de musique et de danse et des locations de salles pour anticiper l'impact covid sur l'année 2021, avec une hypothèse d'un impact moins fort que sur l'année 2020 de la crise sanitaire sur les finances. Principalement, l'enveloppe prévisionnelle se décompose comme suit :

Produits domaniaux : 313 000€

Impôts et taxes : 4 507 000€

Dotations : 2 255 000€

Atténuation de charges : 75 000€

e. Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2021

Il est prévu des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de 6 963 500€, qui inclut l'augmentation naturelle de la masse salariale, l'évolution de l'organisation ainsi que la maîtrise des charges à caractère générales. Principalement, l'enveloppe prévisionnelle se décompose comme suit :

Charges à caractères générales : 1 570 000€

Charges de personnels : 4 035 000€ dont masse salariale : 3 897 000€

Autres charges de gestion courante : 1 265 000€

Charges financières : 62 000€

f. Recettes réelles prévisionnelles d'investissement 2021

Les recettes prévisionnelles réelles d'investissement sont estimées, à 1 197 000€ dont 67 000€ de restes à réaliser, notamment grâce aux demandes de subventions sur les projets d'investissements, produits des cessions, recouvrement de la TAM et du FCTVA ainsi que l'emprunt dont la prévision s'élève à 635 000€

g. Dépenses prévisionnelles d'investissement 2021

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à 2 738 000€ dont 825 000€ de restes à réaliser, avec encore cette année une part relativement importante de l'investissement courant mais qui tend à se limiter.

Une enveloppe de 800 000€ à 1M sera consacrée à l'aménagement du territoire, 100 à 150 K€ aux structures scolaires, la même enveloppe sera allouée au sport et à la culture, ainsi qu'au quotidien des agents, tandis que 250K€ à l'accessibilité des services publics.

h. Objectifs de maîtrise des dépenses

Dans le cadre du premier budget de cette nouvelle mandature proposée par Gérald Cantournet et son équipe, différents objectifs ont été fixés par les élus.

La masse salariale au sein de la ville de Tullins est d'ores et déjà une dépense conséquente pour le budget communal mais le premier souhait de la municipalité est d'en maîtriser le coût en dépit des contraintes règlementaires et des besoins, ainsi qu'en valorisant le travail des agents de la commune et en proposant une réorganisation des services pour améliorer l'accès des usagers aux services publics.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle majorité, les élus traquent les dépenses de fonctionnement inutiles et ce dans tous les secteurs. Ainsi de l'argent public pourra être économisé en mettant en place une réelle politique de gestion des contrats de prestation et de matériel ou bien encore en revoyant les montants alloués à l'investissement courant ainsi qu'en mettant en place une régie communale pour les travaux effectués par les services techniques dans le cadre de projets d'investissement et de valorisation du patrimoine communal.

Grâce à ces économies substantielles, il sera possible d'investir davantage dans les projets, offrir une meilleure qualité de service et d'encourager le dynamisme de la commune sans faire peser le poids de ces dépenses sur nos habitants.

Désireux de concrétiser son projet avec un budget maîtrisé, la nouvelle Municipalité ira à la recherche de subventions auprès de diverses institutions et proposera des achats mutualisés avec différents partenaires dont la CAPV lorsque cela est possible.

i. Objectifs d'amélioration de l'épargne

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. Pour 2021 la CAF est faible mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget et le contexte sanitaire encore présent. En effet les OOB (opérations d'ordre budgétaire) contribuent à l'équilibre.

Le capital doit être financé par les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges à répartir.

L'épargne nette est impactée par le remboursement du capital de la dette : elle se dégrade chaque année au vu de ce dernier élément. L'épargne de gestion projetée ne permet pas d'inverser la tendance sans recherche d'économies substantielles.

L'objectif de la municipalité est de tendre vers une CAF de 100 000€ avec un enjeu fort des prochaines années à rationaliser les dépenses de fonctionnement et rechercher des recettes supplémentaires pour

mettre en œuvre un programme d'amélioration du patrimoine immobilier de la ville et des services proposés à ces habitants.

j. Objectifs d'investissement

L'investissement a été décliné en projets, qui seront mis en œuvre durant le mandat, dans une logique de participation citoyenne par le biais du Plan Local de Concertation qui sera mis en œuvre dès le premier semestre 2021.

Une part du budget d'investissement 2021 sera consacrée à la finalisation du projet de mise en accessibilité des bâtiments publics qui a pris du retard.

Certains bâtiments communaux nécessitent un entretien important et peuvent présenter des risques. Ils ont également un coût important pour la collectivité, sans certitude sur l'adéquation de leur offre avec le besoin actuel des habitants. Etablir rapidement un bilan de ces dangers potentiels et mesurer l'adéquation offre/besoin sera une autre priorité.

Plusieurs axes d'investissement ont été définis par la nouvelle municipalité :

1. La revitalisation du centre, dont la première étape qu'est le programme « Petites Villes de Demain » a été obtenu en 2020. 2021 sera consacrée aux études, avec des subventions dédiées, notamment sur le poste de chef de projet pris en charge en partie, permettant ensuite d'envisager une phase de travaux. En parallèle des travaux d'urbanisme des aides complémentaires aux dispositifs existants seront proposés aux habitants qui souhaitent rénover leur habitat. Le pôle économie de la commune sera en lien avec les acteurs économiques durant toutes les phases de leurs projets pour mettre en lien, faciliter et accompagner le développement du tissu économique local. Cela permettra de redonner une dynamique à notre commune, d'adapter la ville aux enjeux de demain, notamment en termes de mobilités douces, d'implantation économique de commerces de proximité, de modernisation du bâti urbain et d'attractivité de la commune.
2. Le rôle d'une commune c'est avant tout de proposer des services publics de qualité à ses habitants. C'est pourquoi 4 projets seront lancés :

- Le plan Ecole avec la labélisation du mercredi dès la rentrée scolaire 2022 et des aménagements adaptés dans les écoles pour favoriser la qualité de l'accompagnement de l'enfant sur les temps péri scolaires et scolaires, ainsi qu'en sensibilisant d'avantage aux troubles de l'enfant.
- La relocalisation du service petite enfance en mairie pour faire le lien avec le service Education
- Une amélioration de l'alimentation des enfants, avec la réflexion concernant la mise en œuvre d'une cuisine centrale avec utilisation de produits en circuits courts, la part du bio, le recyclage et le compost.
- Le projet de création d'un Espace France Service en partenariat avec la CAPV

Un budget sera également consacré à l'accessibilité des services publics et au quotidien des agents, avec le développement du numérique (refonte du site internet, mise en place du télétravail), l'amélioration et la sécurisation des structures (école de musique, mairie, stades, gymnases).

3. La transition écologique est une partie transverse présente dans l'ensemble des investissements, mais possède également des projets dédiés qui seront mis en œuvre durant cette mandature.

Un projet de préservation de la biodiversité sera lancé avec plusieurs actions : par un partenariat avec la LPO, par le réaménagement du parc avec des espèces adaptées (économiques en eau, comestibles...) ainsi qu'un pâturage mixte, par le développement de jardins urbains, et de végétalisation des espaces publics.

Un projet de gestion des déchets sera mené avec le CMJ pour rendre accessible le tri dans les espaces publics, développer la sensibilisation des habitants au zéro déchet en lien avec les acteurs locaux, et son application dans les structures municipales à tous les niveaux.

Pour préserver le climat, un projet de développement des mobilités douces, en lien avec les territoires, permettra le développement des pistes cyclables. Il sera complété par la mise à disposition de vélos électriques pour la police municipale et de véhicules électriques pour les ST, la chasse au gaspillage énergétique sur les bâtiments publics et une étude sur la consommation d'eau des structures sportives extérieures.

La protection de l'environnement passe par l'économie d'énergie. Une partie des investissements seront consacrés à réduire l'impact énergétique des structures publiques, en commençant par le plan Lumières qui vise à remplacer les luminaires communaux par des LED à basse consommation. Les toits communaux qui le peuvent seront mis à disposition de sociétés proposant l'installation de panneaux photovoltaïques pour augmenter la part d'énergie renouvelable injecté dans le réseau national sans faire peser le coût de l'investissement sur les finances communales. Ce sera le cas dès 2021 sur le toit du groupe scolaire de l'Ecole de Fures, lors de sa rénovation.

4. Pour améliorer le quotidien des habitants des travaux seront effectués sur plusieurs voiries structurantes (Salamot, Contamine....)

Ces projets importants de transformation de la commune seront gérés grâce à un plan pluri annuel d'investissement permettant une meilleure gestion de l'argent public, ainsi qu'une transparence sur les réalisations menées durant le mandat. L'utilisation des compétences multiples dont nous bénéficions au sein des services nous permettra de mener certains projets en interne et de valoriser ce travail par la mise en place d'une régie communale sur les travaux, et générera un revenu supplémentaire en termes de FCTVA notamment. Le recours aux prestataires externes devra être motivé et mesuré et respecter une charte de valeurs sur l'impact écologique, économique et local des partenaires retenus.

Entretenir de bonnes relations avec nos partenaires naturels que sont la région Auvergne-Rhône Alpes, le département de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, ainsi que des communes limitrophes, pour ne citer que les principaux, permettra à la ville de bénéficier de soutiens pour mettre en place des actions sur l'ensemble des thématiques attendues par les habitants.

Parce que l'investissement n'est pas qu'une notion d'argent, la Municipalité souhaite se positionner également dans un rôle de facilitateur afin d'accompagner les initiatives de dynamisation de la commune, notamment associatives, ainsi que l'installation et la pérennisation d'acteurs économiques sur le territoire communal.

